

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 26

Séance tenue le 28 novembre 2002, à 13 h 30
Saint-Jean-Marie-Vianney
160, rue Laval
Gatineau

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	1
REPRISE DE LA SÉANCE	34
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DENIS CHARLEBOIS	48

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Bonjour! Et, bienvenue à cette cinquième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Nous entamons, aujourd'hui, une deuxième séance à Gatineau. Je vous informe d'ores et déjà que compte tenu de la faible participation publique, la Commission va ajourner ses travaux à Gatineau à la fin de la séance de cet après-midi et nous reprendrons nos travaux à Carleton la semaine prochain, lundi prochain, à 19 h 30.

15 Pour ce qui est des formalités, il y a un avis qui va être placé sur la porte pour informer les citoyens et l'information sera également placée dans le site Internet de la Commission.

20 J'invite quand même les citoyens qui sont présents en salle et qui souhaiteraient poser des questions à la Commission à s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. Alors, on est là pour vous. Donc, n'hésitez pas et inscrivez-vous s'il est de votre intention d'adresser quelques questions à la Commission. Si tel était le cas, vous avez droit à deux questions à chacune de vos apparitions devant la Commission, mais vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre également si vous avez d'autres questions.

25 Donc, sans plus tarder – je n'ai pas d'inscription pour le moment au registre – alors, je vais demander à mes collègues qui ont préparé des questions, de débiter, de procéder. Je commencerais avec monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

30 Bonjour! Alors, j'aurais quelques questions touchant le REA, questions qui ont été, pendant les thématiques, posées par des citoyens et qui, je pense, mériteraient à nouveau d'être discutées et peut-être d'avoir davantage d'explications.

35 Alors, je pense entre autres à l'article 24. Je ne sais pas si vous pouvez vous y référer. En réalité, ça concerne la signature du plan de fertilisation par un agronome ou, encore, par la personne qui cultive la parcelle comprise dans son exploitation agricole ou par un des associés ou actionnaires de cette exploitation.

40 On avait eu, pendant les thématiques, beaucoup d'inquiétude à cet effet, à savoir s'il n'y avait pas là risque de conflit d'intérêts et peut-être risque, aussi, à ce moment-là, d'une protection non correcte de l'environnement reliée à cet article. Alors, je ne sais pas s'il y aurait aujourd'hui quelque chose de nouveau.

45 Mais, avant de vous demander de répondre, j'introduirais aussi une autre question qui, elle, touche l'article 26 – étant donné que les deux sont quand même liées, c'est pourquoi j'aimerais les amener en même temps – on nous dit:

50 **Un exemplaire du plan doit être conservé par la personne qui cultive une parcelle mentionnée au plan par le propriétaire de cette parcelle et, le cas échéant, par tout mandataire autorisé par le ministre de l'Environnement.**

55 Alors, on se souvient, il y a eu beaucoup de questions à savoir que ces plans de fertilisation semblaient être documents confidentiels d'une certaine façon, réservés au propriétaire d'une ferme et, ici, lorsqu'on lit le document et on voit: **le cas échéant, par tout mandataire autorisé par le ministre de l'Environnement**, est-ce qu'il serait possible peut-être, si ça existe, d'avoir un peu d'explication sur ce qui est entendu par *le cas échéant*?

LA PRÉSIDENTE :

60 Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

65 Excusez-moi, c'est parce que je suis arrivé un petit peu en retard. Je vais essayer de reformuler votre question. Est-ce que, la dernière question que vous avez posée, est-ce qu'elle concerne l'accès à l'information des plans?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

70 Non. C'est-à-dire, surtout savoir ce que ça signifie *le cas échéant, tout mandataire autorisé par le ministre de l'Environnement*. Alors, à ce moment-là, est-ce que ça veut dire que quasi automatiquement, tous les plans vont être déposés chez un mandataire du ministère de l'Environnement ou si c'est seulement, on pourrait dire, à la demande expresse que certains de ces plans seront quelque part déposés au ministre de l'Environnement.

75 **M. PIERRE FORTIN :**

Je demanderais à monsieur Bouchard, si vous permettez?

80 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Certainement.

LA PRÉSIDENTE :

85 Monsieur Bouchard, vous pouvez vous asseoir peut-être pour que le public vous voie au bout de la table, là-bas.

M. SERGE BOUCHARD :

90 Bonjour, madame la présidente! Allons-y tout d'abord avec l'article 24. Comme monsieur Marquis l'a souligné, le règlement prévoit que le plan de fertilisation doit être signé par un agronome. Il peut être aussi cosigné par un technicien agricole mais travaillant sous la supervision d'un agronome. Et, tel que le règlement précédent, le RRPOA, le prévoyait, le législateur a maintenu la possibilité que le plan soit signé par quelqu'un qui a suivi la formation.

95 Donc, un producteur agricole qui a suivi la formation requise, un cours de l'ordre de, je pense, autour de 150 heures, sauf erreur évidemment, et dont le contenu a été préparé par le ministère de l'Éducation, donc c'est le ministère de l'Éducation qui s'assure du contenu du cours et de l'émission du bulletin ou enfin du certificat comme tel, le REA a maintenu cette possibilité-
100 là.

Effectivement, ça peut soulever dans la tête de certaines personnes certains risques de problématique particulière où la personne fait le travail pour elle-même. Donc, il pourrait arriver dans certains cas que ce n'est pas un tiers qui a une responsabilité professionnelle qui peut
105 attester de la qualité du plan comme tel. Mais, en pratique, c'est peu répandu. Même si plusieurs producteurs agricoles ont suivi la formation au complet, au ministère, c'est peut-être moins de 10 producteurs qui auraient réalisé eux-mêmes leur plan de fertilisation. C'est quand même une somme de travail assez importante.

110 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Moins de 10 dans la province?

M. SERGE BOUCHARD :

115 Selon les informations que j'ai eues verbalement. Ce n'est pas confirmé par écrit, mais après avoir questionné un certain nombre d'intervenants régionaux, c'est quand même un élément assez important. Il semble que les producteurs vont suivre la première phase de la formation, une trentaine d'heures sur la fertilisation, pour être en mesure de mieux comprendre
120 le document qu'ils vont recevoir de leur agronome.

Mais l'autre partie qui est la plus importante, au-delà d'une centaine d'heures de cours, qui nécessite quand même un minimum de connaissance peut-être en sols, en chimie pour bien comprendre la dynamique de la fertilisation, il y a moins de producteurs qui sont intéressés à
125 aller jusqu'à ce niveau-là.

130 Et, bien évidemment, lorsque le ministère est au fait d'un certain nombre de cas où le producteur l'a fait lui-même, bon, évidemment, le ministère va peut-être regarder d'un peu plus près ces situations-là, compte tenu que lorsqu'il y a un agronome qui le fait, l'agronome engage sa responsabilité professionnelle. Dans le cas d'un producteur, évidemment, il n'engage pas sa responsabilité professionnelle, ça ne veut pas dire que le document, que le plan n'est pas bien fait.

135 Mais c'est fort probable qu'au niveau des activités de contrôle du ministère, qu'on porte une attention particulière au cas où le producteur aurait réalisé lui-même le plan de fertilisation, en rappelant que le producteur peut le faire mais que pour les parcelles qu'il cultive lui-même. Il ne peut pas faire ça pour les parcelles, là, ce qui appartient à son voisin.

140 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

À cet effet, est-ce que c'est quelque chose qui est écrit ou dans vos pratiques? Ou si c'est, on pourrait dire, un peu sur une base volontaire que le ministère de l'Environnement déciderait de regarder ces cas-là de plus près?

145 **M. SERGE BOUCHARD :**

150 Ça va sûrement faire partie de ce que sera le plan d'action, d'intervention sur le terrain. Évidemment, il y a divers axes qui vont être pris en compte par le ministère dans ses activités d'accompagnement et de contrôle. Donc, on retrouvera dans les régions où -- mais, comme je vous le mentionnais, ce n'est quand même pas quelque chose qui est très répandu. Donc, ça ne sera pas la phase la plus importante de l'activité de contrôle comme telle.

LA PRÉSIDENTE :

155 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

160 Excusez-moi, là, mais la fonction de la signature par l'agronome, elle correspond à quelle finalité? Pourquoi un agronome doit-il signer?

M. SERGE BOUCHARD :

165 Je ne veux pas faire d'interprétation légale, mais à ma connaissance – et il y a sûrement des agronomes peut-être qui pourraient le préciser dans la salle – en vertu de la Loi sur les agronomes, il n'y a que l'agronome qui peut signer un plan de fertilisation. Donc, une recommandation comme telle. Mais il y a une exception dans le cas où quelqu'un le ferait sans honoraire pour ses propres terres.

170 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

175 Alors, il le fait à quelles fins? Quelles sont les fins poursuivies? C'est parce que je veux voir les fins. Il me semble que les fins sont doubles. Il y a une fin de compétence, puis il y a une fin réglementaire. Le texte dit: **Il doit attester de la conformité au règlement.**

180 Or, un règlement, c'est une chose qui est faite par un gouvernement. Il y a donc une dimension juridique à cela. Que l'agronome ait la compétence pour faire ça, comme seul un médecin peut prescrire, ou seul un ingénieur peut signer un plan, parfait. Qu'on le délègue à un technicien supervisé, parfait. Parce que les deux fois, il y a la compétence et il y a la dimension juridique. Mais qu'un cultivateur soit formé pour devenir un technicien, parfait, il est probablement plus compétent dans certains domaines qu'un agronome.

185 Mais qu'il puisse le faire pour lui-même, l'attestation juridique, comment elle peut valoir? Expliquez-moi ça. Que vous l'autorisiez à le faire pour lui-même et lui interdisez de le faire pour un tiers. C'est le contraire auquel on s'attendrait. Qu'il puisse le faire pour un tiers, il va être validé par le gouvernement pour le faire -- il y a au moins une forme de neutralité. Mais qu'il puisse le faire pour lui-même, expliquez-moi le rationnel qui permettrait -- qui vous empêche d'interdire.

190 Moi, je me serais attendu que le règlement interdise cela à un cultivateur de le faire pour lui-même, même s'il a la formation. Mais il y a sans doute un autre rationnel. Expliquez-moi le rationnel qu'il y a derrière cette formulation.

195 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y, monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

200 Madame la présidente, malgré le fait que je comprends très bien l'intervention et le questionnement de monsieur Beauchamp, je ne suis pas en mesure de connaître le rationnel qui pourrait supporter effectivement cette ouverture-là ou le fait que le producteur peut attester de ce qui se passe chez lui.

205 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais vous attestez qu'à votre connaissance, il y a dix personnes au Québec qui font ça.

210 **M. SERGE BOUCHARD :**

Disons que le nombre est relativement faible, mais on va faire les démarches pour avoir un chiffre le plus précis possible en faisant la demande auprès de nos gens dans les directions régionales.

215 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce qu'on pourrait aller vérifier la même information auprès du ministère de l'Agriculture? Est-ce que, de votre côté, vous avez des informations sur ce cas-là?

220 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la présidente, l'information qu'on possède concerne l'inscription et la réussite aux cours PAEF 1 et PAEF 2, en date du 30 juin 2002.

225 Alors, il y a eu PAEF 1, au total, depuis 98-99, 777 producteurs qui ont suivi le cours; PAEF 2, 557 ont suivi le cours de 98-99, et on a l'évolution dans le temps jusqu'au 30 juin 2002. Réussite: 466. Maintenant, comme il est souligné, il y a des gens qui ont réussi le cours, mais ça ne veut pas dire pour autant qu'ils font le PAEF. De façon générale, ce qu'on en sait via les clubs agroenvironnementaux, c'est que c'est tout à fait exceptionnel quand ça se produit.

230

Cette information-là vous a été transmise dans le bilan de l'an 3 du groupe de travail: Un environnement valorisé, et c'est l'action 22B. Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

235

Ma question est très spécifique. Je veux savoir combien s'autorisent eux-mêmes. C'est ça, la question. Qu'ils y travaillent dans un club, ils sont compétents, j'ai aucun problème sur la notion de compétence. J'en ai un sur la notion de la dimension d'autorisation. Combien signent eux-mêmes l'attestation de conformité au règlement. C'est ça qu'est la question. S'il y en a dix, 240 il y en a dix de trop, à mon sens. Mais, voyons voir. Mais, ça, là, il faut qu'on sache ça. Combien il y en a. Est-ce qu'au ministère de l'Agriculture, on le sait?

M. DENIS SANFAÇON :

245

L'information que nous possédons est celle que je vous ai mentionnée. Il n'y a pas d'autres informations disponibles à cet égard. Le PAEF est un outil qui relève du Règlement sur les exploitations agricoles et qui est détenu, je pense, par les producteurs agricoles. Alors, nous n'avons pas cette pièce-là au ministère.

250 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et, au ministère de l'Environnement, avez-vous cette information-là?

M. SERGE BOUCHARD :

255

Ce n'est peut-être pas compilé de façon formelle, mais on va faire les vérifications auprès de nos représentants régionaux pour être en mesure de répondre précisément à la question.

260 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et, l'article 26, est-ce que vous êtes prêt à répondre à la question?

265 **M. SERGE BOUCHARD :**

Pour l'article 26?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

270 Oui?

M. SERGE BOUCHARD :

275 Bon, on se rappelle que dans l'ancien règlement, dans le RRPOA de 1997, le législateur avait prévu, à ce moment-là, les organismes de gestion des fumiers qui avaient, à l'époque, certains mandats délégués par le ministère pour valider, en fait, un peu ce qui se passait sur leur territoire auprès des membres et pour procéder à certaines activités de contrôle auprès des producteurs agricoles qui devaient faire entériner leurs ententes d'épandage et leur plan agroenvironnemental de fertilisation.

280 Le législateur a choisi de récupérer ces outils de contrôle-là à l'intérieur du ministère de l'Environnement par l'entremise du bilan de phosphore qui va être réalisé dans les prochains mois. Donc, le ministère va disposer d'une banque de données complète quant aux ententes d'épandage et à la situation de chacun des producteurs et des productrices agricoles sur la disposition et le bilan du phosphore qu'ils produisent chez eux.

285

Je voudrais simplement souligner au passage, lorsque les trois organismes qui existaient au Québec avaient partiellement ce mandat-là, ils ne couvraient pas nécessairement l'ensemble de la région où ils étaient situés. Donc, le ministère de l'Environnement gérait des ententes d'épandage dans les cas qui n'étaient pas soumis à l'obligation de faire affaires avec l'organisme. L'organisme gérait une banque d'informations pour les producteurs ou les productrices qui devaient passer par l'organisme et, évidemment, il pouvait y avoir des situations malencontreuses où, l'information n'ayant pas circulé, que les mêmes sols puissent servir à deux individus.

295

Donc, ça explique la raison pour laquelle le ministère de l'Environnement a repris la gestion de l'ensemble de ces données-là.

300 Quant aux activités de contrôle, les organismes, les OGF avaient le mandat de vérifier peut-être un 10 % des plans agroenvironnementaux de fertilisation pour lesquels ils avaient eu la prise en charge. Le règlement prévoit maintenant que les agronomes devront suivre l'ensemble des plans de fertilisation. Donc, on va passer d'une situation où il y a un 10 % de contrôlé dans

certaines régions à une situation où l'ensemble des plans seront suivis par tous les agronomes du Québec.

305

Donc, on se rend compte un peu pour ces raisons-là que malgré le fait que le travail des organismes, hormis ces deux volets de contrôle-là, mais qui était quand même de regrouper les efforts des producteurs dans certaines régions pour essayer de trouver des solutions collectives, lorsque ça devient de plus en plus difficile aux producteurs individuellement de résoudre leurs problèmes, malgré le fait que les organismes ont encore un rôle à jouer et, évidemment, il y a des discussions avec entre autres le ministère de l'Agriculture quant à l'avenir et au financement des organismes comme tels, le législateur a quand même voulu conserver dans le règlement une certaine possibilité, dans le cas où il y aurait encore des groupes, des gens qui pourraient être mandatés d'une façon spécifique pour suivre la situation dans un territoire en particulier.

310

315

Donc, c'est la raison pour laquelle on parle d'un mandataire qui pourrait avoir en sa possession copie des plans. Mais, évidemment, je vous souligne qu'on parle le cas échéant. Donc, pour l'instant, les gens qui peuvent en avoir ou qui doivent en avoir, c'est évidemment le propriétaire de la parcelle, celui qui la cultive. Bon, le ministère de l'Environnement peut en obtenir une copie sur demande, mais ce sont les seules personnes visées. Pour l'instant, il n'y a pas de mandataire prévu par le ministère de l'Environnement pour agir comme dépositaire des PAEF pour une raison ou pour l'autre.

320

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

325

Pour continuer avec cet article 26, il y a un deuxième paragraphe qui dit que:

**Ces personnes...+,*

quelles que soient les personnes qui ont signé, en général disons l'agronome, en fait, les personnes qui détiennent le PAEF,

330

** ... doivent le conserver pendant deux ans après que tout ce qui le touche est terminé...+*

si on veut,

**... et, sur demande du ministre de l'Environnement, le lui fournir ou, s'il l'autorise, lui en fournir une synthèse.+*

335

Est-ce que dans ce volet-là, on peut avoir une idée, si c'est possible, de qu'est-ce qu'on entendait par *demande du ministre de l'Environnement*. Est-ce que c'est une demande qui va être faite dans le volet contrôle ou si c'est une demande qui pourrait être faite à tout le monde, à la limite?

340

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouchard.

345

M. SERGE BOUCHARD :

350 Merci, madame la présidente. En principe, ça peut être les deux. Le ministère de l'Environnement n'exige pas que chaque producteur lui envoie, à chaque année ou à chaque fois que le plan de fertilisation est remis à jour, un exemplaire dudit plan, pour éviter, évidemment, beaucoup de manipulations et de transmissions de documents qui sont quand même, somme toute, assez volumineux.

355 Le règlement prévoit que sur demande, donc si le ministère, lors de ses visites d'accompagnement, si le ministère juge à propos, pour toutes sortes de raisons, de vérifier de façon un peu plus pointue le contenu du document comme tel, le règlement prévoit que le producteur devra le fournir à ce moment-là.

360 Évidemment, il pourrait y avoir dans certaines situations, le règlement prévoit que le ministère pourrait décider, dans un plan d'action de contrôle quelconque, l'exiger une année à tous les producteurs de porc d'une région en particulier ou d'un bassin versant en particulier pour des fins de vérification et de compilation.

365 Donc, le règlement, ce que les avocats ont voulu mettre, c'est la règle générale, les gens n'ont pas à le produire, mais, au besoin, le ministère peut l'exiger de chaque producteur ou l'exiger d'un groupe de producteurs donné, dépendant des situations ou des besoins.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

370 Bien, moi, pour cette partie-là, ça me rassure. Je ne sais pas si ça rassure les citoyens. Du moins, ça me rassure. J'aurais une question semblable quand même pour l'article 36. L'article 36, cette fois-là, on dit:

375 **Tout exploitant de lieu d'élevage doit, à la demande du ministre de l'Environnement, transmettre à ce dernier une copie certifiée conforme par La Financière agricole du Québec du plus récent relevé du paiement final qu'elle lui a délivré, relativement à ses unités assurées.**

380 Alors, ma question est encore un petit peu dans le même sens, à savoir, est-ce qu'on peut connaître un peu l'intention du ministère concernant cette demande? Encore une fois, est-ce que c'est un contrôle ou si c'est tout le monde qui va devoir fournir ces documents-là.

M. SERGE BOUCHARD :

385 Madame la présidente, c'est un peu la même réponse que j'ai faite précédemment. Dans ce cas-là, c'est un article qui a été introduit dans le concept de la mise en place éventuelle de l'écoconditionnalité, afin de prévoir l'échange d'informations et de faire en sorte que le ministère pourra demander aux producteurs individuellement de produire des documents qui lui sont transmis par La Financière agricole et qui font état du nombre de porcs, entre autres, qui a été mis en marché dans la dernière année.

390 Et, évidemment, l'objectif est de faire des cas particuliers. Ça permettrait au ministère
de voir un peu la situation d'un producteur avant d'aller le rencontrer et de voir avec lui si le
nombre de porcs qu'il met en marché est raisonnable par rapport à la quantité d'animaux qui sont
légalement autorisés dans son exploitation et, éventuellement, d'apporter les correctifs requis
ou les ajustements requis.

395 La *Loi sur la qualité de l'environnement* a été elle-même modifiée afin de prévoir la
possibilité, dans le cas où le ministère voudrait obtenir l'information pour un grand nombre de
producteurs, de faire la demande directement à La Financière agricole si on veut faire une action
un peu plus importante.

400 Donc, au lieu de demander, mettons, à 3 000 personnes qui produisent des porcs,
donc, de faire 3 000 demandes, etc., le législateur a introduit un article particulier dans la *Loi
sur la qualité de l'environnement* qui permettra de faire une demande plus globale mais
directement à La Financière. Et, l'objectif, c'est, encore là, lorsque la situation le justifierait,
405 d'obtenir certaines informations pour initier, en fait, une démarche de discussion avec le
producteur pour s'assurer que son exploitation, chez lui, est conforme à l'ensemble des lois et
règlements qui s'y appliquent.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

410 Merci, monsieur Bouchard. Je n'ai pas d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

415 Alors, maintenant, je cède la parole à monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

420 Merci, madame la présidente. Alors, ma question s'adresse au ministère de l'Agriculture. On en a déjà parlé, et je pense qu'il faut y revenir, et on va essayer d'aller le plus loin qu'on peut et je vais vous demander un complément écrit à cela. Au fond, résumons-la dans l'argument populaire. Pourquoi subventionner une industrie contestée, pour l'exportation? Quel est le bénéfice que nous retirons d'un subventionnement d'une production qui est exportée pour la moitié?

425 Alors, je voudrais qu'on puisse me montrer le différentiel de profit qu'il pourrait y avoir entre une production qui répond aux besoins de la population ici et une production avec 50 % d'exportation. Quel est le gain que nous avons.

430 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

435 Merci, madame la présidente. Si vous permettez, j'aurais souhaité vous indiquer que, d'une part, nous avons déposé – avant de répondre à la question spécifiquement – nous avons déposé la Planification stratégique régionale de 2000-2004, la section agricole qui nous a été demandée hier, et qui a été faite avec le CRD de l'Outaouais. Alors, les 27 copies sont à
440 l'arrière. Et, si vous le souhaitez, un peu plus tard, monsieur Dave Fisk pourrait sommairement vous en faire état.

445 Deuxièmement, j'aurais souhaité aussi, si ça convient à la Commission, répondre verbalement à une question qui nous a été posée concernant les adresses de recensement qu'utilise Statistique Canada, parce que, si vous vous rappelez, on avait une question à cet effet à Saint-Hyacinthe, en se disant, si le propriétaire est à Saint-Hyacinthe et la ferme à Saint-Hilaire, où le recensement la situe-t-elle?

450 Et, troisièmement, en réponse à une interrogation, hier, concernant le ratio 1 emploi par 250 porcs, un complément d'information. Au moment où vous jugerez opportun, je pourrais revenir sur ces éléments.

LA PRÉSIDENTE :

455 Alors, je vous demanderais de le faire tout de suite, s'il vous plaît, comme ça, ça sera fait. Et, après, on pourra répondre à la question de monsieur Beauchamp.

M. DENIS SANFAÇON :

460 Merci. Alors, j'inviterais monsieur David Fisk, qui est directeur régional adjoint pour le ministère, ici, à la Direction des affaires régionales, de présenter sommairement la planification stratégique régionale agricole qui a été convenue, sous l'égide du CRDO, c'est-à-dire le Conseil régional de développement de l'Outaouais.

465 **M. DAVID FISK :**

 Madame la présidente, qu'est-ce que je vous présente, et aussi qu'est-ce qui a été déposé, c'est un extrait d'un volume plus épais, mais c'est l'extrait agricole, agroalimentaire de la planification stratégique régionale qui porte sur les années 2000 à 2004.

470

 Alors, dans la planification stratégique de l'Outaouais, les intervenants du milieu sont concertés et, en se basant sur les forces et les faiblesses de la région, dont certaines de ces forces et aussi les faiblesses ont été découvertes ou ont été discutées hier.

475

 Les intervenants, incluant le MAPAQ, ont convenu de quatre cibles spécifiques pour les quatre ans ou cinq ans en question.

 Alors, le premier se lit:

480

**Dans la région de l'Outaouais, au niveau du secteur bovin, augmenter, sur un horizon de 5 ans...+ c'est l'année 2000-2004,*

**... le volume de viande de boeuf finie et semi-finie de 2 millions de kilos à 3 millions de kilos.+*

485

 Alors, ça, vous avez entendu, hier, que nous sommes une région de bovin de boucherie à grand pourcentage et puis nous sommes une région avec les fourrages en grande quantité. Alors, ça, c'est une des forces et puis ça se traduit dans cette optique-là d'augmenter de 1 million de kilos la viande finie en région.

490

 Parce qu'il faut dire, entre parenthèses, que la plupart des veaux d'embouche qui sont produits ici, à peu près 20 % des veaux d'embouche de la province viennent de la région, mais ils sont finis à l'extérieur de la région. Alors, ça devient important, comme valeur ajoutée, de voir un peu amener ces veaux à un poids plus pesant.

 Le deuxième objectif se lit:

495 **Dans la région de l'Outaouais, au niveau de l'acériculture, augmenter, dans un horizon de cinq ans, le nombre d'entailles de 250 000 à 1 200 000 et la production de sirop d'érable de 275 000 kilos à 1 320 000 kilos.+*

500 Alors, ça aussi, on mise sur les forces de la région. Il y a environ seulement 2 % du potentiel acéricole qui est exploité dans l'Outaouais. On a un nombre d'érables appréciable et puis on pense être en mesure de vraiment exploiter cet avantage-là, à mesure que la mise en marché peut être agencée pour accepter ces produits additionnels.

Le troisième objectif se lit:

505 **Dans la région de l'Outaouais, au niveau de l'horticulture, augmenter, dans un horizon de cinq ans, de 20 % la superficie du territoire outaouais consacré au développement de l'industrie horticole.+*

510 Alors, là, on mise plutôt sur un potentiel du marché. On a parlé, hier, du bassin de 1 million de citoyens. Donc, la plupart de leurs fruits et légumes vient de l'extérieur de la région ici, c'est sûr, mais on a un grand potentiel d'exploiter davantage ce créneau-là. Alors, nous avons opté pour ça et le plan d'action qui est rattaché à tout ce plan stratégique là donne des moyens pour arriver à ces cibles-là.

515 Et, le quatrième se lit:

**Favoriser l'établissement de petites entreprises agroalimentaires viables et intégrées, ainsi que le réseautage.+*

520 Alors, peut-être ça prend une certaine interprétation dans le sens de favoriser l'établissement de petites entreprises mais, nous, au ministère de l'Agriculture, on prend ça pour vouloir dire: prendre les petites entreprises qui sont déjà existantes aussi, parce qu'on a vu que les fermes sont de petite taille, puis les amener à un stage plus viable, plus rentable, et puis intégrer aussi un réseautage entre ces producteurs-là pour qu'ils puissent avoir une certaine synergie, une volonté, une dynamique d'agrandir, de faire plus. Alors, dans ce sens-là, nous
525 autres, on embarque sur un objectif comme ça, aussi.

Et puis, je pourrais finalement conclure en disant que le ministère de l'Agriculture a conclu, jusqu'à date, trois ententes spécifiques avec le milieu, avec le CRDO, en ce qui regarde la production bovine, en ce qui regarde la production horticole et puis en ce qui regarde
530 le développement général de l'agroalimentaire en région qui peut toucher surtout les organismes comme les organismes de recherche, les organismes de concertation qui tournent autour du développement agricole en général pour la région.

535 Alors, ces trois ententes spécifiques sont déjà signées. On travaille actuellement pour en signer une quatrième éventuellement pour l'acériculture.

LA PRÉSIDENTE :

540 Monsieur Fisk, qui sont les partenaires qui ont convenu de cette planification stratégique?

M. DAVID FISK :

545 Madame la présidente, évidemment, c'est les producteurs agricoles qui siègent à la Table de concertation agricole de l'Outaouais et on appelle ça, ici, le TCAO, qui a eu un grand bout à faire dans ça. Il y a le CRDO spécifiquement qui regroupe, à la fois, les élus et beaucoup d'intervenants de tout les milieux, le ministère de l'Agriculture, et puis une certaine partie de ça, il y a d'autres organismes comme le Centre de recherche en agriculture de l'Outaouais, on appelle ça le CREDETAO par les initiales.

550 Alors, en général, c'était ces personnes-là. Via, aussi, des tables sectorielles dans chacun de ces secteurs de planification et de production-là, le TCAO, la table de concertation a formé des tables sectorielles pour vraiment étudier et avancer un plan d'action dans chacun des domaines et, ensuite, élaborer un peu le contenu ou le plan d'action aussi rattaché aux ententes spécifiques.

555

LA PRÉSIDENTE :

560 Une dernière question là-dessus. Les tables de concertation agricole, est-ce qu'il y en a dans chacune des régions, à votre connaissance? Parce que je n'ai pas vu ça, il me semble, dans le portrait régional de l'Abitibi-Témiscamingue. Est-ce que ce sont des tables qui existent partout ou si c'est propre à certaines régions?

M. DAVID FISK :

565

570 Oui, en principe, sauf exception, il y en a une dans chacune des régions où l'agriculture est présente. C'était une volonté, il y a 4, 5, 6 ans, du ministère de l'Agriculture vraiment de participer à la création de ces genres d'organismes-là pour mieux concerter avec le milieu. Le milieu agricole, d'abord, puis aussi avec tout le reste du milieu qui tourne autour maintenant, avec les MRC, avec les CLD, et tout ça. Alors, ça prenait vraiment un forum régional et puis chaque région s'est dotée, finalement, d'une table de concertation.

LA PRÉSIDENTE :

575 Nous sommes ici, d'abord et avant tout, pour parler de production porcine. La planification stratégique que vous nous avez résumée n'en fait aucunement part. Donc, ce n'est pas une préoccupation ou un secteur qui pourrait être en développement dans la région? Est-ce qu'on doit conclure cela?

580 **M. DAVID FISK :**

585 Madame la présidente, comme j'ai mentionné, on a misé dans ça sur nos forces connues, sur la présence prédominante des bovins de boucherie, la présence prédominante des plantes fourragères, et l'équilibre entre les animaux et les plantes au point de vue fumier et tout.

590 Alors, c'est pour ça que le porc ne paraît pas là. Ce n'était pas nécessairement vu comme une force de la région, immédiatement toujours. Alors, nous avons, je pense, dit hier que quand même, la densité animale dans la région de l'Outaouais est assez faible. Ça tourne autour de 0,5 ou ,53 unité animale par hectare cultivé. Alors, c'est sûr qu'on peut augmenter la production animale en région, et toujours en étant en équilibre avec nos sols et avec nos plantes.

595 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.
Monsieur Sanfaçon.

600 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci, madame la présidente. Alors, je demanderais à madame Hélène Brassard de venir nous parler un petit peu de l'adresse de recensement de Statistique Canada.

605 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

610 Bonjour, madame Brassard!

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

615 Pour contextualiser un peu, ça fait suite à la conférence que je donnais à Saint-Hyacinthe, qui portait sur un portrait statistique des entreprises agricoles et porcines. Une des questions que vous m'aviez adressées, à ce moment-là, c'était: qu'est-ce qu'on fait des entreprises qui ne seraient pas aux mêmes endroits entre, par exemple, la résidence du producteur et l'exploitation réellement?

620 Si vous me permettez, je vais commencer par bien cibler ce qu'on veut dire par exploitation agricole au sens du recensement. Une entreprise agricole, ou ce qu'on va aussi retrouver sous le terme de ferme de recensement, c'est une exploitation agricole qui produit dans l'intention de vendre au moins un produit agricole.

625 Statistique Canada la définit comme étant des cultures, des animaux d'élevage, de la volaille, des produits d'origine animale, le lait – c'est le plus bel exemple – ou d'autres produits comme les cerfs, les champignons, les arbres de Noël, le sirop d'érable.

630 Lorsque le recensement de la population se déroule, il y a une question qui est posée à chaque personne, où on leur demande s'ils exploitent une exploitation agricole. Toutes les personnes qui répondent oui reçoivent automatiquement le questionnaire du recensement de l'agriculture et le complètent.

635 À l'intérieur du questionnaire, il y a une information très détaillée sur les lots et l'emplacement exact de tous les sites d'exploitation que va utiliser l'entreprise agricole. Et, lorsque le questionnaire est retourné, il y a une comparaison entre l'adresse de la personne et l'adresse, les lieux physiques de l'exploitation. Si elles ne correspondent pas – et, elles correspondent, on m'a dit ce matin à Statistique Canada, habituellement dans 80 % des cas, facilement – il y a automatiquement comme une relocalisation à l'endroit où l'emplacement
640 principal d'exploitation est fait.

Donc, un exemple très concret. Vous êtes au centre-ville de Montréal, votre résidence est là. Vous avez rempli le questionnaire de recensement pour une entreprise qui est à Mirabel. Il y a automatiquement une vérification de vos informations et ces informations-là sont
645 relocalisées géographiquement comme étant une exploitation agricole de Mirabel, pour éviter évidemment qu'on ait une serre en plein milieu du centre-ville de Montréal.

La notion d'emplacement principal est importante parce que, lorsque c'est le cas, c'est quand même peu fréquent, une exploitation qui se retrouverait sur plusieurs sites, sur des sites
650 géographiques distincts, ils vont utiliser à Statistique Canada la même notion d'emplacement principal pour localiser l'information lorsqu'ils vont produire les statistiques. Dépendamment du niveau de géographie auquel on va se rendre, c'est rarement problématique.

655 Mais si vous descendez, par exemple, au niveau des municipalités, il se peut que ce soit sur deux municipalités. Alors, là, il peut y avoir des petits décalages, mais ces deux municipalités-là, si elles se retrouvent dans la même MRC, lorsque vous allez parler au niveau de la MRC, vous n'aurez plus ce problème, disons, de mauvais endroit dans le recensement. Je ne sais pas si ça vous éclaire?

660 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Monsieur Dumais, un complément?

665 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui. Cette dernière situation-là, ce n'est pas très clair, à mon sens, comment on en traite. Parce que, évidemment dans la production porcine, on connaît le cas des intégrateurs. Bon, alors, supposons un intégrateur et supposons, dans un premier temps, le cas le plus simple de cette situation-là, l'intégrateur est propriétaire à part entière d'un certain nombre de porcheries qui sont situées dans des villages différents. Alors, supposons que l'intégrateur habite dans le village X, il a une porcherie située dans un autre village Y qui lui appartient en propre, et il en a une deuxième dans le village Z.

675 Est-ce que dans le recensement, on va recenser deux exploitations agricoles, à ce moment-là, dans les villages – bon, il habite en X, il a des porcheries en Y, en Z – est-ce qu'on va retrouver dans le recensement: entreprises porcines en Y et en Z?

680 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Je vous dirais, ça dépend beaucoup de la structure administrative, comment le producteur, l'intégrateur comme vous dites, fonctionne. Il peut être propriétaire de plusieurs porcheries entièrement et utiliser des entités administratives distinctes, auquel cas, il peut compléter des questionnaires distincts pour chacun de ces sites-là. Ce n'est pas exclu...

685

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Si c'est la même entité juridique.

690 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Si c'est la même entité juridique, c'est le cas où l'emplacement principal va être appliqué. Je ne peux pas vous dire dans quelle proportion ça se présente. Ce que je peux spécifier, par contre, c'est que lorsque c'est plus à contrat, comme on l'a vu, un producteur a sa propre entreprise agricole, il n'est pas propriétaire des animaux, il est tenu, selon le recensement, d'inscrire sur son formulaire de recensement tous les animaux présents sur son entreprise, qu'ils lui appartiennent ou pas.

700 Donc, un intégrateur qui fonctionne sous cette façon de faire là, ne peut pas inscrire ses animaux sur son propre formulaire et l'autre producteur aussi. C'est très clair qu'il doit en détenir la propriété et en faire l'exploitation aussi.

C'est la même chose pour les superficies qu'un producteur utilise. Qu'il les possède ou pas, c'est à la personne qui les utilise de les inscrire au recensement.

705

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Mais, encore un autre petit degré de précision.

710

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Oui.

715

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Dans le cas où, en d'autres termes, c'est sous une seule entité juridique localisée dans deux municipalités différentes, vous dites, dans ce cas-là, c'est le lieu principal d'exploitation qui va être retenu.

720

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Le plus important des deux, probablement.

725

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

J'imagine que c'est la taille qui va en faire foi.

730

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

735

Mais, à ce moment-là, il y a une porcherie de 2 000 porcs dans un village, il y en a une autre de 1 000 porcs dans un autre village, il va apparaître...

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

3 000 dans le village principal.

740

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Principal. 3 000.

745

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

750

Et, le 1 000 porcs qui est situé dans l'autre village disparaît.

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

755

C'est ça. C'est pour ça que quand vous descendez au niveau des municipalités, ces disparités-là peuvent apparaître probablement plus évidemment que quand on arrive au niveau de la région administrative où, là, c'est moins fréquent.

LA PRÉSIDENTE :

760

Merci, madame Brassard.

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

765

Ça me fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

770

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

775

Merci, madame la présidente. Je demanderais à monsieur Michel Ouellet de venir nous entretenir un petit peu du lien entre l'emploi et les porcs qu'on a abordé brièvement, hier.

M. MICHEL OUELLET :

780

Bonjour, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Ouellet!

M. MICHEL OUELLET :

785

Messieurs les commissaires! En complément d'information concernant les emplois reliés à la production porcine, selon le modèle intersectoriel, la dernière mise à jour du modèle, faite également par le ministère ainsi que d'autres endroits avec la Fédération des producteurs de porcs et par monsieur Hébert, si ma mémoire est bonne, pour le compte de AGÉCO, tout le monde s'entend pour dire qu'il y a à peu près 30 000 emplois directs et indirects au Québec, avec une production de 7.1 millions, ce qui nous donne un ratio de 233 porcs nécessaires pour la création d'un emploi. Je vous dirais que ce ratio-là tient compte du secteur de la transformation et de l'abattage.

790

795

Si on revient au niveau des régions qui nous intéressent, soit l'Outaouais, actuellement, il n'y a pas de projet de développement de la production en tant que tel. Ce qui fait que toute production additionnelle devrait prendre un certain temps avant de se rendre à un seuil minimum pour avoir des projets de transformation et d'abattoir.

800

Dans ce cadre-là, la production exigerait un ratio de 1 400 porcs approximativement pour créer un emploi. Jusqu'au temps qu'ils arrivent à un niveau de production suffisant pour faire la transformation et l'abattage où, là, on pourrait penser à 233 porcs nécessaires par emploi.

805

Dans d'autres régions, comme l'Abitibi où les audiences se tenaient la semaine passée, le projet peut effectivement créer beaucoup d'emplois, compte tenu qu'ils ont un projet de développement allant jusqu'à la transformation et l'abattage. On peut penser qu'à chaque 233 porcs, ça va créer un emploi.

810

À ça, on peut également penser qu'il va y avoir un effet d'entraînement sur les autres productions compte tenu que, dans les régions éloignées, les productions de céréales ont de la difficulté à sortir de la région dû aux frais de transport. Alors, une augmentation de la production porcine va faire un complément à certaines productions, comme la production céréalière, et ils ont de l'espace pour en faire.

815

Par ailleurs, on peut penser que pour certaines productions dans les régions plus éloignées, la production porcine, compte tenu de l'avantage ou de la complémentarité qu'elle peut amener aux producteurs laitiers, surtout de petite taille qui ont de la difficulté à rentabiliser leur entreprise, pourrait devenir une alternative intéressante pour eux.

820

Dans d'autres régions, on peut penser que toute production additionnelle ne générera pas nécessairement beaucoup d'emplois, compte tenu que toutes les infrastructures de transformation et d'abattage sont là. Surtout dans les régions centrales.

825

Alors, c'était les informations qu'on tenait à vous mentionner là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

830

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Alors, vous nous avez présenté l'analyse de ces données-là sur une base régionale. Par contre, si on veut raisonner la question sur une base plus générale, provinciale, à ce moment-là, on en revient toujours un peu au ratio de 1/233, compte tenu de la nuance que vous faites très bien et qui est parfaitement justifiée de dire: ça ne veut pas dire que s'il y a 233 porcs de plus qui s'élèvent, qu'il y a automatiquement un emploi qui est créé, parce qu'il peut y avoir des capacités qui ne sont pas utilisées à l'heure actuelle.

835

840

Par contre, si on fait non pas le raisonnement à la marge de cette manière-là, mais si on prend un peu plus de recul et qu'on veut regarder la situation du Québec qui, au cours des 4, 5, 6 dernières années, est passé peut-être de 5 millions de porcs produits à 7 millions, ou si des gens envisagent le futur et se disent dans le futur -- bon, quand on est passé de 5 millions à 7 millions, ou si, dans le futur, on passait de 7 millions à 9 millions, est-ce qu'il serait, selon vous, raisonnable de dire que, normalement pour de tels accroissements comme ceux-là, ceux qui ont été vécus dans le passé ou ceux qui pourraient être vécus dans le futur, qui ne sont pas marginaux mais qui ont une ampleur importante, que si on essaie d'évaluer un peu l'impact sur l'emploi, aujourd'hui, de dire que, en gros, élever 233 porcs de plus a probablement dans le passé créé un emploi à chaque fois qu'on a ajouté ça, et dans le futur un peu la même chose. Mais, encore une fois, pas en raisonnant 233 porcs de plus, mais 2 millions de plus, par exemple.

845

850

M. MICHEL OUELLET :

Là-dessus, j'aurais tendance à vous dire que le développement de la production s'est surtout fait dans les régions centrales où les infrastructures d'abattoir et de transformation étaient là.

855

Au Québec, notre capacité d'abattage n'est pas utilisée à 100 %. Ce qui fait que toute augmentation de production qui s'est faite n'a pas nécessairement généré le nombre d'emplois qu'on peut penser, dû au fait que les abattoirs n'étaient pas utilisés à 100 % mais plutôt de l'ordre de 85-90. Et, même, on importe du porc de l'Ontario pour se faire abattre ici.

860

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Alors, est-ce qu'on pourrait interpréter, de ce point de vue là, qu'au fond, d'une certaine mesure, vous cautionnez le point de vue de ceux qui disent: faire plus de porc, on est sûr que ça pollue plus mais, par contre, arrêtez de nous dire que ça crée plus d'emplois, parce que quand on en a fait plus, ça a pollué plus, mais ça n'a pas créé plus d'emplois parce qu'on a utilisé des capacités qui n'étaient pas utilisées.

865

870

M. MICHEL OUELLET :

875 J'aurais tendance à vous dire que ça ne veut pas dire qu'il n'en crée pas quand même.
Parce que même au niveau des abattoirs, il faut qu'ils utilisent plus de gens, même s'il y a plus
de production qui est faite là. C'est au niveau des infrastructures. Mais ils sont obligés de passer
de un chiffre à deux chiffres, etc. Ça génère plus d'emplois que juste au niveau de la
production.

880 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais c'est le ratio 1/233 qui n'est pas le même.

M. MICHEL OUELLET :

885 Qui peut varier. Mais il demeure que, dans un autre sens, il y a des mouvements, pas
uniquement d'abattage mais de transformation, qui se font, où là on peut aller chercher d'autres
emplois. Par des marchés différents, avec la spécialisation de la transformation de la viande,
etc.

890

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Sanfaçon?

895 **M. DENIS SANFAÇON :**

Dans le fond, je pense qu'on peut résumer ça en disant que ce n'est pas linéaire.
Quand on le regarde microscopiquement, on pourrait retrouver des ratios différents, mais si on
le regarde plus macroscopiquement, ça se tient passablement autour du ratio évoqué.

900

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Ouellet.

Monsieur Sanfaçon?

905

M. DENIS SANFAÇON :

Oui. En réponse à la question -- c'est l'un d'avoir un petit peu de temps pour se
préparer.

910

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que je pensais.

915 **M. DENIS SANFAÇON :**

Parce que la question est complexe et nous aurons sûrement l'occasion de la compléter. La première chose, je pense, qui doit être bien clair, c'est qu'il n'y a aucune aide qui est versée à l'exportation. Ça, je pense que c'est la première chose qui doit être bien claire. Parce que, d'abord, c'est interdit par les règles commerciales, et ni le Québec ni le Canada n'ont d'aide à l'exportation.

920 L'autre chose qu'il est important de mentionner, c'est qu'on n'exporte pas de porcs vivants, à l'exception de quelques sujets reproducteurs pour le marché mexicain qui envie notre génétique. Ils viennent nous acquérir quelques verrats. Mais, de façon générale, ce sont donc des porcs transformés ici. On a quand même des mâles québécois qui plaisent au Mexique.

925 J'en profite, j'aimerais ça peut-être structurer, puisque j'ai eu l'occasion un petit peu de le faire en attendant, la réponse. Je vais vous identifier le niveau de l'aide. On a eu beaucoup d'interventions où on parlait de 500 M\$, on parlait de chiffres assez astronomiques. On va, dans un premier temps, situer le niveau de l'aide. Dans un deuxième temps, je vais vous dire pourquoi on aide. Puis, dans un troisième temps, on va regarder les gains associés à cette aide-là. Si ça vous convient.

930 Alors, quelles sont les sources d'information pour établir le niveau d'aide? On utilise les sources d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et les données que je vais vous donner, nous pourrons vous les transmettre – parce que ça peut faire plusieurs chiffres à noter – mais je vais quand même les mentionner.

935 D'abord, qu'est-ce que ça comprend? Ça comprend tous les transferts directs versés...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Juste un instant.

945

LA PRÉSIDENTE :

Juste un moment, monsieur Sanfaçon.

950

Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

955 Je pense que, avant que vous alliez trop loin, pour que tout le monde se comprenne bien, je suis convaincu que dans l'esprit de plusieurs personnes, quand vous dites: *On ne verse pas de subvention à l'exportation+, il y a probablement beaucoup de gens qui se demandent pourquoi vous dites ça, puisque, par exemple, l'assurance-stabilisation est versée,

non seulement sur les porcs qui vont être consommés à l'interne mais sur les porcs qui vont être exportés.

960

Alors, vous vous référiez certainement à la différence que fait l'Organisation mondiale du commerce sur ce qu'on appelle spécifiquement des subventions à l'exportation versus subventions sur des produits qui sont consommés à l'interne ou exportés.

965

Pourriez-vous expliquer ça pour qu'on comprenne tous bien qu'est-ce que vous allez nous dire par la suite.

M. DENIS SANFAÇON :

970

Je ne sais pas si je pourrais rajouter d'autres explications à celles que vous venez de donner. C'est exactement ça. On n'a pas de programme d'aide spécifique pour encourager l'exportation de produits vivants, par exemple, d'animaux vivants ou des choses comme ça.

975

On a différents programmes qui visent, par exemple, d'assurer le revenu, d'aider, des garanties de prêt au producteur, mais ça ne touche pas, ça ne vise pas spécifiquement l'exportation. Je ne suis pas ferré en règles commerciales.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

980

Donc, je pense qu'on peut conclure de ce que vous dites, en tout cas, la règle de l'OMC, c'est ça. L'OMC appelle *subvention à l'exportation*, une subvention qui n'est attribuée qu'à des produits exportés. Et, ils appellent *subvention interne*, des subventions qui sont appliquées à tous les produits qui peuvent être exportés ou qui peuvent être consommés à l'intérieur.

985

Alors, donc, subvention à l'exportation, ce n'est que sur des produits exportés. On s'entend là-dessus?

M. DENIS SANFAÇON :

990

C'est ça. Et, nous n'avons pas de subvention à l'exportation au sens des règles de l'OMC.

995

Alors, quelles sont les aides gouvernementales? Et, ce que Agriculture et Agroalimentaire Canada calcule, c'est tous les transferts directs qui comprennent les montants versés directement au producteur par les instances gouvernementales, quelles qu'elles soient, autant fédérales que provinciales, que ça touche la sécurité du revenu ou autres.

1000

Tous les transferts indirects qui représentent l'aide gouvernementale qui n'est pas versée directement au producteur. Exemple: la recherche, la formation, le service-conseil, etc., est pris en compte.

1005 Troisièmement, les transferts réglementaires, par exemple dans les cas de gestion de l'offre, ce qui n'est pas le cas pour le porc, mais qui peut être intéressant, par exemple, de savoir, dans le cas d'autres productions comme le lait où il y a une gestion de l'offre, etc.

1010 Donc, on a là tout. Y compris le salaire des personnes qui vont aider les producteurs agricoles dans leurs tâches quotidiennes est pris en compte. Alors, probablement que les salaires des...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Y compris les salaires des...

1015 **M. DENIS SANFAÇON :**

Le mien aussi. Probablement.

1020 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Formidable!

M. DENIS SANFAÇON :

1025 Alors, ce que ça donne en transferts gouvernementaux dans le secteur porcin québécois, de 95-96 à 99-2000, je vous donne – il y a une ventilation qu'on vous donnera – je vous donne le total. Alors, 95-96: 162 M\$, je vous épargne les fractions; 96-97: 81 M\$; 97-98: 51 M\$; 98-99: 178 M\$; 99-2000: 169 M\$.

1030 Les transferts gouvernementaux, vous voyez, j'arrête à l'année 2000 parce que c'est l'information disponible Québec. Vous vous rappelez la conférence de monsieur Dupuis, où il nous avait parlé des transferts de l'ESP Canada 2001 pour le porc, il n'avait pas l'ESP Québec. Là, je donne les transferts gouvernementaux Québec porc.

1035 Alors, les transferts gouvernementaux dans le secteur porcin s'élèvent en moyenne, pour les années 95-96 à 99-2000, alors, on a une moyenne de 128,6 M\$ annuellement. Et je rappelle que ça inclut la formation, la recherche, le service-conseil, tout ce qu'on mentionnait tout à l'heure.

1040 Les transferts gouvernementaux en agroalimentaire, alors là je ne parle plus du porc, je parle de l'ensemble. C'est 1 G\$, annuellement, un peu plus.

1045 La part des transferts gouvernementaux du secteur porcin sur le total des transferts en agroalimentaire, c'est 12,7 %. Si on fait porc versus l'ensemble des transferts, c'est 12,7 %.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

De?

1050 **M. DENIS SANFAÇON :**

Des transferts pour l'ensemble...

1055 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Du milliard.

M. DENIS SANFAÇON :

1060 Du milliard, pour l'ensemble de l'agroalimentaire, d'accord?

1065 Ce qui est intéressant, après ça, c'est de regarder comment le porc se situe par rapport aux autres productions. Alors, si on prend les années, ici, on a la moyenne triennale de la valeur de la production. Alors, par rapport à la moyenne triennale de la valeur de la production, les transferts gouvernementaux représentent 14,5 % chez le porc, par rapport à la valeur triennale, la moyenne de cette valeur-là de production. Alors, si on produit pour -- je ne me souviens plus de la valeur triennale de la production moyenne mais ça doit être autour de 1,1 G\$ ou quelque chose comme ça qu'on mentionnait, alors les transferts gouvernementaux pour le porc sont à 14,5 %.

1070 À titre comparatif, pour le bovin, c'est 26,4. Pour les produits laitiers, c'est 27. Je vous rappelle que dans le cadre des produits laitiers, on attribue une valeur à la gestion de l'offre. Volaille et oeuf, c'est 28,6. Fruits et légumes, 15,6. Et, céréales et oléagineux, 17,2. Ça, c'est pour le Québec et ça se termine en 2000. L'information pour 2001 concerne le Canada et sur la base de l'ESP, l'équivalent sur la production, les transferts gouvernementaux étaient de 8 % pour le Canada. On ne l'a pas pour le Québec. Canada porc, j'entends.

1075 Donc, ça, c'est le niveau de l'aide.

1080 Le deuxième élément, c'est pourquoi on aide? D'abord, pour assurer le revenu. C'est la plus grande part de l'aide, je vais parler de l'aide du Québec, c'est le fonds d'assurance contributive. Donc, on contribue à un fonds d'assurance pour à peu près deux tiers. Monsieur Robitaille, est-ce que c'est ça, deux tiers?

1085 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

C'est deux tiers - un tiers.

M. DENIS SANFAÇON :

1090

Deux tiers - un tiers. Pourquoi on assure le revenu? Bien, on l'a vu, je pense, une grande variabilité, une grande incertitude de prix. Ce n'est pas un prix qu'on fixe, c'est le prix américain, etc. Il y a une très grande spécificité de l'actif aussi dans l'entreprise porcine. Quand on fait du porc, on ne peut pas le lendemain se mettre à faire d'autre chose. Ça prend un an et demi avant d'avoir un porc rendu à l'abattoir. Si on a commencé avec des sujets reproducteurs, puis etc., etc., on ne peut pas changer ça comme ça.

1095

1100

Et, les bâtiments sont conçus aussi de façon assez spécifique à cette production-là. Tu ne peux pas faire une conversion, comme ça peut être fait, par exemple, ça s'est déjà fait beaucoup, des bâtiments laitiers, puis on s'en sert pour faire du bovin de boucherie, bon. Ce n'est pas nécessairement l'idéal, mais mettons que c'est plus faisable que de passer du porc au bovin de boucherie, supposons. C'est donc des animaux qui ont un cycle quand même assez long, d'un an et demi.

1105

Et, pourquoi on assure le revenu aussi? On l'a vu beaucoup. C'est une question de diminuer l'insécurité. Donc, ça a tendance à sécuriser le producteur, ça a tendance donc à le rendre moins intéressé par d'autres modes de sécurisation que sont, par exemple, l'intégration.

1110

Pourquoi on aide? On aide aussi pour garantir les prêts. Et je pense que, ça aussi, on a eu des interventions de la part de La Financière à cet égard, pour favoriser l'établissement de la relève.

1115

On n'en a pas parlé tellement, mais on aide aussi au maintien de la santé via le programme d'amélioration de la santé animale au Québec. Mais du côté du porc, c'est une très faible fraction du coût de ce programme-là. C'est en bas de 1 M\$ sur 16, environ. Et, on l'a vu aussi pour Prime-Vert, les aides financières, donc pour rencontrer les objectifs environnementaux. Et, aussi, comme tous les autres producteurs, au niveau du remboursement des taxes foncières. Donc, ça, c'est pourquoi.

1120

Maintenant, quels sont les gains qu'on peut associer à ça? Bien, évidemment, la production porcine, c'est non seulement des élevages ici, mais c'est toute la transformation qui est ici.

1125

Comme je mentionnais au départ, on n'exporte pas d'animaux vivants comme le font les provinces de l'Ouest, où les porcs sont élevés dans les provinces de l'Ouest mais vont se faire abattre aux États-Unis. Ici, ils sont tous abattus ici, découpés, emballés, transportés, etc. Donc, c'est pour ça qu'avec 4 500 emplois à peu près au niveau de la production, on arrive à peu près à 30 000 dans l'ensemble du secteur. Sans compter le commerce au détail.

1130

C'est 800 M\$ de revenus. C'est 30 000 emplois. Et le ratio aide par rapport, comme je disais tantôt, à la valeur de la production, est le plus faible de toutes les productions agricoles du Québec, moyenne 95-96 à 99-2000. Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1135

D'abord, merci. Pour quelqu'un qui improvise, il improvise bien. Je vais vous demander une autre. Dans la poursuite de ce que vous avez fort bien amorcé, pourriez-vous prendre le temps ou demander à vos spécialistes de nous écrire un petit document, bien fondé au plan des sources critiques et bien vulgarisé au plan de la compréhension.

1140

Parce que, par exemple, quand les gens viennent: *Oui, mais là, vous n'avez pas compté les remises de taxes municipales que les gens reçoivent, puis vous n'avez pas compté les autres subventions indirectes qu'ils ont, etc.+ Alors, je pense que c'est très, très important d'avoir l'image la plus claire possible. Et, une fois qu'on l'aura, ça ne veut pas dire qu'on ne requestionnera pas.

1145

Mais ce qui est fondamental dans ça, c'est de réduire les zones d'incertitude. On ne peut pas convertir une pensée, mais on peut savoir où est-ce qu'un argument peut tenir, puis quand est-ce qu'il ne tient pas. Alors, réduire les sources d'incertitude le plus, c'est très, très important.

1150

Moi, pour aujourd'hui, j'abdique, mais mes collègues qui sont économistes vont aller plus loin. Mais je reviendrai.

1155

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1160

Deux questions. Une, un peu technique, commençons par celle-là, puis on reviendra à une question plus générale.

1165

Ma question un peu technique, c'est la suivante. Mon collègue évoquait, bon, on exporte 50 % de la production porcine. Alors, on entend divers chiffres à ce propos-là. Je ne vous demanderai pas de sortir ça de votre manche tout de suite, à moins que vous l'ayez sous la main, est-ce qu'on peut clarifier très bien les concepts suivants.

1170

Premièrement, quand on parle d'exportation, il faut faire attention, parce que, est-ce qu'on parle d'exportation à l'extérieur du Canada ou de ventes à l'extérieur du Québec? Suivant quelques fois, souvent, l'orientation constitutionnelle de celui qui parle, le mot *exportation* n'a pas la même signification. Alors, disons, si on parle des ventes à l'extérieur du Québec, qu'est-ce qu'on consomme au Québec et qu'est-ce qui est vendu à l'extérieur, à l'extérieur dans les autres parties du Canada ou à l'exportation à l'extérieur du Canada.

1175

Quel est le pourcentage exact, un, de ce que l'on produit au niveau agricole au Québec. Et, deuxièmement, de ce que l'on abat. Parce que ce n'est pas la même chose. Alors, si vous avez les données sous la main, tant mieux. Mais si vous avez besoin de vérifier un peu, vous pourriez peut-être nous le donner...

1180

C'est sûr qu'on le sait tous à peu près, mais l'idée, c'est de savoir, est-ce qu'on peut aller un peu plus loin, d'autant plus que d'estimer qu'est-ce qu'on consomme à l'intérieur, comme vous le savez, n'est pas aussi simple, puisqu'il faut partir de la consommation canadienne, voir s'il y a des estimations pour voir si la consommation au Québec est différente de la consommation du Canada. Alors, un peu tenant compte de toutes ces considérations-là.

1185

LA PRÉSIDENTE :

1190

Donc, la Commission apprécierait recevoir un document qui nous informe sur ces divers éléments. Merci.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1195

La deuxième question, elle, est un peu plus philosophique, disons, que technique, celle-là. Quand vous avez discuté de pourquoi il y a de l'aide gouvernementale en agriculture et dans le secteur porcin en particulier, en général, vous nous avez dit pourquoi tel ou tel programme est mis en place. Par exemple, l'assurance-stabilisation, pour bonifier le revenu des agriculteurs, diminuer la fluctuation, tel programme, on le fait pour la relève agricole.

1200

Bon, alors, ça, c'est l'objectif que poursuit chacun des programmes à l'intérieur de la logique de à partir du moment où on aide en agriculture, pourquoi on le fait, voici les programmes et leurs objectifs.

1205 Maintenant, il y a un questionnement qui est plus fondamental dans la société qui est,
au départ, pourquoi on aide en agriculture. Et il y a, évidemment, une réponse qui vient
spontanément un peu à tout le monde qui vit dans le monde agricole ou agroalimentaire, c'est
de dire: *Bien, écoutez, on subventionne parce que les Américains subventionnent, les
Européens subventionnent, les Japonais subventionnent. En d'autres termes, on subventionne
parce que les autres subventionnent et, si on ne subventionnait pas, on ne serait pas
1210 compétitif.+ Bon, ça, c'est un premier niveau de réponse à la question pourquoi subventionner
l'agriculture.

Mais que répond le ministère de l'Agriculture si des citoyens d'autres secteurs viennent
dire: *Bien, écoutez, vous subventionnez la relève en agriculture. Moi, j'ai un fils qui veut
1215 s'ouvrir un restaurant ou n'importe quel commerce. Il n'y a pas de programme d'aide à
l'établissement dans d'autres secteurs d'activités+. Où: *Vous aidez pour améliorer le revenu,
stabiliser le revenu, mais il y a d'autres secteurs d'activités dans la société où les revenus sont
instables, d'autres secteurs d'activités où les revenus sont inadéquats, également.+

1220 Alors, sur le plan de l'équité sociale, à l'intérieur de la société, comment le ministère de
l'Agriculture justifierait-il ou comment le gouvernement, au fond, justifie-t-il, s'il a à le faire,
qu'on aide le secteur agricole par des mesures qui n'ont pas leur équivalent dans d'autres
secteurs?

1225 **M. DENIS SANFAÇON :**

Bonne question.

1230 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne peux pas vous donner de temps, cette fois-ci.

1235 **M. DENIS SANFAÇON :**

Alors, j'ai déjà entendu l'expression au Saguenay: à chaud, comme ça! Je vous dirais,
il y a un certain nombre d'éléments. D'abord, l'agriculture est sujette à des aléas que plusieurs
autres secteurs économiques n'ont pas à subir. Par exemple, le climat. Alors, dans ce
contexte-là, évidemment, quand on a une entreprise, puis qu'on fait un produit Y à l'abri dans
un bâtiment, qu'il pleuve pendant deux semaines à l'extérieur, ça ne changera pas grand-chose
1240 à la production.

1245 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Si j'opérais une station de ski, je dirais: *Moi, je n'en ai pas de subvention.+

M. DENIS SANFAÇON :

1250 Bien, justement, ils en ont eu. De façon générale, je ne parlerai pas pour le gouvernement, je vais donner ma compréhension, ça va déjà être suffisant. On intervient parce qu'il y a des aléas comme ça qui fragilisent énormément un secteur et des entreprises dont, déjà, la marge bénéficiaire nette n'est pas très, très élevée.

1255 Si on regarde plus spécifiquement aussi au niveau agricole, pour certaines productions, y compris le porc, et là, on peut faire le lien avec la relève, le capital requis est très élevé et le rendement sur le capital investi est très faible.

1260 Alors, si on n'aide pas quelque part à faire le passage de ces entreprises-là de génération ou à leur trouver une relève, je pense qu'il y aura certaines difficultés pour maintenir les entreprises dans le giron des familles.

1265 Et, une autre raison pour laquelle on intervient, c'est que les règles du jeu changent. Et, les règles du jeu changent une fois que l'entreprise a pris des décisions et s'est installée et elle est là. Et, quand on change les règles du jeu et que l'entreprise n'a pas pu les prendre en compte au moment où elle s'établissait, je pense, par exemple, aux règles environnementales sur l'entreposage ou des choses comme ça, il m'apparaît tout à fait approprié que le ministère aide l'entreprise à relever, à ce moment-là, le défi que représentent pour elle ces nouvelles règles, puisqu'elle ne pouvait pas les prendre en compte au moment de son établissement.

LA PRÉSIDENTE :

1270 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1275 Juste un petit commentaire sur un aspect de votre réponse. C'est que le paradoxe, c'est que le capital est considérable, le rendement est faible. Mais comment se fait-il que le prix des terres monte? Et, ça, ça ne marche pas. Là, il y a un paradoxe au plan de la logique économique courante. Là où il prend beaucoup de capital et qu'il y a très peu de rendement, comment se fait-il qu'il y a une plus-value du bien-fonds? Là, là, ça, c'est difficile à saisir. Il y a
1280 comme une chose qui vient déranger le niveau d'analyse.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille?

1285

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Madame la présidente, peut-être en complément d'information de mon collègue, et c'est des choses qu'on pourra documenter auprès de la Commission, mais il y a certains événements historiques que le gouvernement du Québec a pris en compte dans le passé pour décider de supporter le milieu agricole. On m'a déjà mentionné la Commission April, dont une de ses conclusions était de dire comment on peut assurer une certaine parité de revenu entre les ruraux et les urbains? Et, c'est ces éléments-là. Je m'excuse de ne pas avoir toute l'information, mais on pourra documenter davantage auprès de la Commission. Mais c'est ça qui est à la base de l'arrivée des programmes de stabilisation.

1290

1295

Quand j'expliquais que l'assurance-stabilisation, c'est d'abord et avant tout de garantir le revenu d'un ouvrier spécialisé, à 70, à 90, dépendamment des secteurs d'activités, 70 % ou 90 % du salaire d'un ouvrier spécialisé, tout ça découle finalement d'orientations gouvernementales qui ont dit: *Si on ne veut pas que notre territoire se dépeuple, il faut trouver un mécanisme quelconque.+ Ça faisait partie apparemment des recommandations de la Commission April sur l'agriculture, que, à ce moment-là, il faudrait établir un mécanisme de parité des revenus entre les ruraux et les urbains pour éviter que justement le territoire québécois se vide au profit des grandes villes. Et, je pourrai documenter davantage. Mais c'est un des éléments clés qui a amené la mise en place de tous les programmes de stabilisation.

1300

1305

Ce qu'on peut dire, c'est que les programmes de stabilisation ont la même base ou la même structure, peu importe la production. L'ASRA dans le porc et l'ASRA dans le boeuf ou dans l'agneau ou dans les céréales sont construites ou sont basées sur les mêmes principes. Il n'y a pas une ASRA porc avec certains avantages qu'il n'y a pas dans l'ASRA boeuf, etc. C'est vraiment les mêmes principes qui sont à la base.

1310

Et, on pourra éventuellement documenter plus de détails là-dessus. Mais c'est quand même quelque chose qui vient de loin, l'arrivée ou la mise en place de ces programmes-là. Ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas questionnables dans le futur, mais au moment où on a encore, ces programmes d'assurance stabilisation existent toujours, c'est l'origine de ces éléments-là.

1315

LA PRÉSIDENTE :

La Commission considère que ça serait intéressant, parce que d'autant plus qu'il y a des citoyens qui remettent en question le fait que les programmes de l'ASRA soient universels et soient également appliqués aux intégrateurs, par exemple, qu'ils le sont à une petite ferme familiale.

1320

1325

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1330 Oui, effectivement. On est à travailler quelque chose pour présenter à la Commission sous peu au niveau de ces différents éléments historiques là, sûrement en collaboration avec nos collègues du ministère, pour éventuellement vous présenter quelque chose de plus complet, qui explique un peu tout l'historique et qui permet à la Commission de mieux comprendre le pourquoi on a aujourd'hui des outils comme ça pour soutenir notre développement de l'agriculture.

1335 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, on a pris en note.
Monsieur Marquis.

1340 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1345 Je disais tantôt que ce serait un commentaire, mais ce n'est pas un commentaire, c'est une demande additionnelle pour monsieur Sanfaçon, qui est en lien avec la demande de monsieur Dumais. À moins que j'en aie manqué un bout, mais il a parlé beaucoup d'exportation.

1350 Mais quand je vais chez Provigo ou Loblaw's et que j'achète du bacon *Le Président*, je ne suis pas sûr du tout qu'il vient du Québec. Et, à ce moment-là, je ne sais pas s'il est possible de faire le calcul aussi des viandes de porc qui sont pas importées, mais qui viennent d'autres régions du Canada, qui arrivent au Québec. Parce que j'ai l'impression que ça a une certaine importance. Alors, en un mot, c'est de faire le bilan pour ce qui est des importations et exportations de viandes de porc.

M. DENIS SANFAÇON :

1355 Nous allons regarder cette question, madame la présidente. Je ne suis pas certain que nous pouvons faire le détail jusqu'à la tranche de bacon, mais on va faire tout ce qu'on peut.

LA PRÉSIDENTE :

1360 Alors, nous allons faire une pause de dix à quinze minutes, puis on vous revient avec des sujets qui vont interpeller autant, je pense, l'Environnement que le ministère de l'Agriculture.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1365 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1370 Alors, il n'y a toujours pas de citoyen d'inscrit au registre. Donc, je vais céder la parole à monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1375 Alors, je reviendrais sur une question qui a été posée, je ne me souviens pas si c'est à Sainte-Marie, mais je crois que c'est à Sainte-Marie, concernant le phosphore qui est mis sur les sols avec les fumiers, les lisiers. Et, la question, si je me souviens bien, elle disait: *Pourquoi donne-t-on des certificats d'autorisation à des fermes, en disant: elles sont en déficit, le sol est pauvre en phosphore et on leur donne une autorisation de fertiliser plus que ce que vont prendre les plantes. Et, à un moment donné, le sol va devenir possiblement saturé en phosphore et, là, bien, on aura autorisé une production non durable.+
1380

Alors, je ne sais pas si, simplement avec ça, on ne peut pas commencer un petit peu à discuter, voir de quelle façon on pourrait éclaircir cette affaire. Je ne sais pas si vous vous souvenez de cette question-là qui avait été posée, si je me souviens bien, par une dame de l'UQCN.
1385

LA PRÉSIDENTE :

C'était le 24 octobre en après-midi.
1390

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

À quel endroit?

1395 **LA PRÉSIDENTE :**

C'était sur les modes de production, donc, on était à Saint-Hyacinthe.

1400 **M. PIERRE FORTIN :**

Vous dites le 8 octobre?

LA PRÉSIDENTE :

1405 Le 24 octobre.

M. PIERRE FORTIN :

Le 24 octobre, on a siégé?

1410

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Depuis le 22.

1415 **M. PIERRE FORTIN :**

Excusez-moi. C'est parce que dans la liste des questions que la Commission nous avait transmise, il n'y avait pas de question...

1420 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, la question était la suivante, je vais vous la poser. C'est: quel pourrait être le mécanisme, lors de l'émission des certificats d'autorisation, qui limiterait le phénomène d'enrichissement progressif des sols en phosphore? C'était la question.

1425

M. PIERRE FORTIN :

Je ne sais pas si mon collègue Serge a des éléments. Je vais passer la parole à monsieur Bouchard.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez bien compris la question, monsieur Bouchard, ou vous voulez que je la répète?

1435

M. SERGE BOUCHARD :

Oui, madame la présidente.

1440 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

M. SERGE BOUCHARD :

1445

Merci. Bon, c'est une question où, personnellement, je dirais qu'on fait intervenir deux notions fondamentales. Celle, évidemment, d'un côté de la protection de l'environnement, d'une vision à long terme; et, de l'autre, la possibilité pour un individu de prendre en main sa situation et de déterminer lui-même des actions qu'il pourra faire dans le temps.

1450

Je m'explique. Évidemment, un producteur agricole qui dispose d'une certaine superficie en culture, des terres, et qui sont pour l'instant, disons, des sols pauvres, l'esprit du règlement demande au producteur de réfléchir à la situation et lui mentionne qu'il devra toujours être en équilibre par rapport à la quantité de phosphore qu'il produit et à la quantité dont il peut disposer sur les terres.

1455

Actuellement, il dispose d'une certaine quantité de terres. Donc, il peut avoir un certain nombre d'animaux, tout en étant en équilibre.

1460 Le règlement prévoit des limitations à la quantité de phosphore qui peut être appliquée. Évidemment, si les sols sont pauvres, la quantité qui peut être mise sur les sols va faire en sorte que ces sols-là vont s'enrichir dans une certaine mesure et, à un moment donné, après un certain nombre d'années – évidemment, je ne suis pas agronome, donc, je ne voudrais pas essayer d'estimer le nombre d'années que ça peut prendre pour amener le sol à une catégorie,
1465 je pense, qu'on appelle bon autour de 150 kilos de phosphore à l'hectare – évidemment, à ce moment-là, la quantité qui pourra être épandue sur ces sols-là va diminuer pour en arriver à un certain équilibre.

1470 Nous, on prend, le ministère de l'Environnement dit au niveau du règlement – ne dit pas directement mais ça sous-entend – que le producteur est au fait qu'il devra toujours avoir en sa possession ce qu'il lui faut pour atteindre l'équilibre entre les animaux qu'il produit et les sols dont il dispose.

1475 On prend là aussi comme acquis qu'il travaillera avec un professionnel – disons, mettons de côté pour l'instant la situation où il pourrait faire lui-même son plan de fertilisation avec les risques que ça peut soulever – prenons pour acquis qu'il y a un agronome qui le conseille. Je peux présumer que l'agronome aura une vision, une discussion avec le producteur en disant: *Bien, écoute. Si tu vas au maximum de ce qui t'es permis dans la situation actuelle, tu risques d'enrichir ton sol plus rapidement et d'en être arrivé à l'obligation, un jour, de trouver
1480 d'autres superficies.+

Donc, il se fera une réflexion de façon à ce que le producteur ne roule pas à pleine capacité, si vous me permettez l'expression, de ce que le règlement permet, mais ira peut-être avec une fertilisation moindre pour éviter d'enrichir ses sols au-delà de ce qu'il aura besoin éventuellement pour garder son équilibre.
1485

Évidemment, actuellement, là on pense à une situation où une autorisation est donnée, donc on permet à quelqu'un d'avoir des animaux et, nous, on prend comme acquis au niveau du ministère qu'il saura se gouverner en conséquence avec les conseils des experts qui l'accompagnent, de façon à ce que son exploitation demeure sur une base de développement durable.
1490

Évidemment, on est face à certaines situations dans certaines régions où des gens, peut-être aujourd'hui, des gens existants, ne disposent pas ou ne disposeront pas dans les prochains mois, les prochaines années des superficies nécessaires. Et on a vu, lors de la présentation du Règlement sur les exploitations agricoles, que ces gens-là ont un délai jusqu'en
1495 2010 pour retrouver cet équilibre-là, en essayant de disposer des terres requises pour

l'épandage ou en instaurant un système de traitement ou, en bout de course, si jamais aucune des autres situations ne correspond à la réalité de la ferme, de diminuer le nombre d'animaux.

1500

Donc, en bout de course, le ministère essaie de faire prendre conscience au producteur de sa responsabilité d'être en équilibre. Il lui appartient de choisir la façon de faire pour maintenir cet équilibre-là et il lui appartient aussi, en bout de course, de prendre les moyens qu'il jugera qui seront requis pour rétablir l'équilibre, soit en achetant des terres, soit en instaurant un système de traitement ou soit en réduisant comme tel le cheptel.

1505

Donc, le ministère n'a pas l'intention d'empêcher quelqu'un parce que, dans un certain nombre d'années, il pourrait se placer en situation difficile, lui faire prendre conscience de ce risque-là avec ses conseillers et, par la suite, le producteur est réputé être quelqu'un qui va planifier l'opération de sa ferme en conséquence.

1510

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci. Moi, ça me satisfait, mais je trouve encore cette question de fertilisation au phosphore plutôt compliquée et j'ai l'impression qu'elle est compliquée pour beaucoup de gens du public aussi.

1515

J'aurais un peu une question comme je l'ai posée tantôt aussi, à savoir est-ce qu'il est possible – et, là, je pense plutôt au ministère de l'Agriculture – de vulgariser un petit peu mieux cette affaire de fertilisation au phosphore et peut-être de nous amener une information par un expert en fertilisation, qui serait à la portée d'un citoyen normal, disons, qui n'est pas tous les jours dans ceci.

1520

Parce que j'ai l'impression que les informations qu'on en a eu – là, cette fois-là, c'était bien à Sainte-Marie avec monsieur Beudet – disons n'auraient pas rassuré tellement sur ce qui se passe à long terme avec la fertilisation au phosphore. Alors, je ne sais pas s'il y a quelque chose qui pourrait être fait, sans faire un autre colloque phosphore, qui pourrait justement éliminer beaucoup d'interrogations qui nous sont venues pendant la partie reliée aux thématiques.

1525

1530

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

1535

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, madame la présidente. Je pense qu'il y a un autre colloque phosphore en janvier. On a déjà fait dans le passé un certain nombre de documents sur la fertilisation. Ce que vous demandez présentement, c'est d'en faire un en lien avec la question réglementaire de juin et les nouvelles dispositions de juin 2002.

1540

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Tout à fait.

1545

M. DENIS SANFAÇON :

Bon. Par rapport à ça, on peut toujours demander aux gens chez nous de préparer un document de vulgarisation en ce sens-là. Vous comprendrez que ça va prendre une heure ou deux pour le faire.

1550

Ce que je voulais ajouter peut-être, aussi, pour compléter la réponse de monsieur Bouchard, c'est qu'à l'annexe 1 du règlement, il y a des choses qui sont demandées aux agronomes, notamment en regard du taux de saturation. C'est-à-dire, qu'il y a des objectifs qui lui sont fixés. Si ma mémoire est bonne, c'est autour de 7 à 13 % dépendant des types de sols ou quelque chose comme ça. Cet objectif-là en est un aussi qui va contribuer à éviter le phénomène que vous soulignez, d'un potentiel enrichissement.

1555

Deuxièmement, je voulais juste vous indiquer que les décisions prises en agriculture ne sont pas des décisions à court terme. C'est des décisions qui sont prises à long terme parce qu'elles nécessitent souvent des investissements avec des durées de vie assez longues. Qu'on pense aux bâtiments, qu'on pense aux structures d'entreposage. Et il n'y a pas ni un investisseur, ni un prêteur qui va embarquer dans un projet dont la finalité va être plus petite ou, je ne sais pas, un projet sur 20 ans ou 25 ans qui ferait en sorte que, de toute évidence, ça conduit à un cul-de-sac qui va conduire à une faillite ou à quelque chose du genre. Alors, il ne faut pas oublier cet élément-là aussi qui est indirect mais qui, je pense, peut être pris en compte aussi.

1560

1565

Mais, en réponse à votre question, on va examiner chez nous si on a la possibilité de faire un document de vulgarisation et peut-être en collaboration avec nos collègues du ministère de l'Environnement, s'ils sont d'accord avec ça.

1570

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être dans ce même document, il y avait une question de monsieur Robert Patenaude, le 29 octobre en après-midi, lorsqu'on traitait à Sainte-Marie des impacts écologiques, qui se demandait: est-ce que les fertilisants restent dans le sol durant l'hiver? Ou bien s'infiltrent-ils, alors que les microorganismes n'effectuent plus le travail?

1575

Et, sa préoccupation était reliée au fait qu'on faisait de l'épandage après le 1er octobre, si vous vous rappelez bien. Alors, ça serait bon, en tout cas, qu'on essaie de répondre à ce genre de préoccupation-là aussi dans le document que vous allez produire. À moins que vous ayez une information que vous pouvez nous fournir maintenant.

1580

1585

M. DENIS SANFAÇON :

1590 Madame la présidente, si vous permettez, si la Commission a quelques questions très pointues en regard de la fertilisation, on a le plaisir d'avoir avec nous monsieur Marc Clément du ministère, qui est spécialiste en fertilisation depuis de nombreuses années, comme la couleur de sa barbe l'indique, et qui pourrait se faire un plaisir peut-être de répondre à quelques questions spécifiques en regard de la fertilisation, compte tenu qu'il n'est pas avec nous tout le temps lors de la tournée. Alors, je ne sais pas si vous voulez profiter de l'occasion? Si c'est le cas, je pourrais l'inviter à se joindre à nous.

1595 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, monsieur Clément, on vous invite.

Je vais laisser monsieur Marquis diriger le questionnement.

1600 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1605 Il y a, bien sûr, des éclaircissements concernant le phosphore. Je pense que si vous pouvez nous en parler encore un peu, ça serait une bonne chose. Mais il y a aussi une autre problématique qui nous a été soumise et qui demeure peut-être d'une certaine façon un petit brin inquiétante. C'est que la nouvelle réglementation est basée sur le phosphore et une question qui nous est posée, c'est: comment peut-on être assuré qu'on ne fait pas fausse route, et que dans 10 ans, ça ne sera pas autre chose qui va être le facteur limitant, qui pourrait peut-être justifier, disons, une certaine prudence aujourd'hui.

1610 Et, ce genre de chose-là, je ne sais pas s'il y a des éléments qui pourraient, autour de la problématique phosphore, nous dire: bien, aussi, ce faisant, nous apportons d'autres garanties, disons. Je ne sais pas si c'est possible.

1615 **M. DENIS SANFAÇON :**

1620 Si vous permettez, juste un petit commentaire avant de passer la parole à Marc. Quand on a parlé de cyanobactéries à quelques reprises, les experts nous ont dit que dans la plupart des cas, le lien était davantage fait avec le phosphore qu'avec tout autre élément nutritif. Ce qui contribue, je pense, à justifier le choix du phosphore comme élément pris en compte dans la réglementation.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1625 S'il y a d'autres éléments pour le renforcer, on aimerait bien les entendre aussi.

M. MARC CLÉMENT :

1630 Oui. Je pense que le premier point, madame la présidente, c'est que quand on regarde la concentration des éléments fertilisants des fumiers, le phosphore est un des éléments qui est peut-être moins concentré par rapport à l'azote ou le potassium.

1635 Or, en basant, si on veut, la réglementation sur le phosphore, de facto, les besoins en culture en azote et en potassium ne se trouvent pas à être comblés entièrement lorsqu'on fait le plan de fertilisation. Très souvent, il faut combler les deux autres éléments avec des engrais minéraux. Donc, la problématique sur l'ensemble des éléments majeurs semble, en tout cas, reposer sur quelque chose d'assez stable.

1640 S'il y a d'autres facteurs qui peuvent intervenir, que ce soit sur des microéléments ou des métaux lourds ou des choses du genre, à l'heure actuelle on n'a pas, disons, de crainte avec ces éléments-là, dans l'état des connaissances actuelles.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1645 Même avec la phytase qui réduit supposément de peut-être 35 % la quantité de phosphore.

M. MARC CLÉMENT :

1650 Même à ce niveau-là. De toute façon, l'agronome qui va signer un plan de fertilisation, va devoir le faire avec les connaissances de l'art sur l'ensemble des besoins de la culture, en prenant en compte les rotations, en prenant en compte les arrières-effets des applications de fumier, de la matière organique. Alors, tous ces éléments-là dans un plan agroenvironnemental de fertilisation font partie de la préoccupation.

1655 Et, il n'y a pas lieu de croire qu'avec un document qui est produit par un professionnel, qu'on ait un dépassement de ce côté-là. Ni en azote, ni dans d'autres éléments.

LA PRÉSIDENTE :

1660 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1665 Je vais vous demander de me faire faire quelques pas dans le phosphore 101, s'il vous plaît. Mais, entre barbus, on peut se comprendre. Moi, ils me parlent du Père Noël quand ils me voient.

1670 Premièrement, est-ce qu'une plante va prendre plus ou moins de phosphore? Est-ce qu'une plante prend toujours la même quantité de phosphore, dans la mesure où il est disponible, ou si une plante peut se saturer de phosphore?

M. MARC CLÉMENT :

1675 Règle générale, elle va répondre au milieu. Si le milieu est carencé en phosphore, la plante va être déficitaire dans cet élément-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1680 Ça, je comprends ça.

M. MARC CLÉMENT :

1685 Si on met un excès de phosphore, on peut déséquilibrer sur certains autres éléments. C'est le cas, par exemple, du zinc. Un excès de phosphore va amener une carence en microéléments. Donc, il y a toujours quelque chose qui, au niveau de la plante, va paraître, si on veut, dans le programme de fertilisation ou dans l'effet au niveau du champ.

1690 Alors, on n'a pas intérêt à déséquilibrer la fertilisation pour en arriver à ce niveau-là, mais de croire qu'on a toujours la même concentration de phosphore dans une plante, c'est faux. Il y a une fourchette où la concentration est adéquate.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1695 Est-ce que ça représente un danger pour les humains de manger, par exemple, des légumes qui sont plus forts en teneur de phosphore que ceux qui le sont moins?

M. MARC CLÉMENT :

1700 Pas aux concentrations qu'on retrouve dans la plante. Même, il y a des additifs alimentaires qui contiennent des éléments phosphatés qui sont, ni plus ni moins, la même signature chimique que ce qu'on met comme fertilisant dans le sol. C'est le cas du pain. On y ajoute des phosphates biammoniacales.

1705 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

On ajoute du phosphore au pain?

M. MARC CLÉMENT :

1710 Oui. Regardez l'étiquette. C'est en toutes lettres.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1715 C'est une chose qui est venue dans l'audience, est-ce que la viande de porc a toujours la même quantité de phosphore?

M. MARC CLÉMENT :

1720 Je ne saurais pas dire. Je ne pourrais pas répondre à celle-là. Ma spécialité, c'est en végétal.

LA PRÉSIDENTE :

1725 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1730 La réponse, c'est, pour une même espèce, même poids, etc., oui. J'ai aussi les concentrations, la quantité de phosphore qu'on peut retrouver, par exemple, dans une laitue. Alors, 45 mg par 100 gr de phosphore dans une laitue. Je peux vous donner d'autres aliments.

1735 L'autre fois, je regardais, je prenais un verre de breuvage, ce qu'on appelle communément du lait de soya, même si *lait* n'est pas le terme approprié, et c'est un produit d'origine américaine, et on indiquait une portion correspond à 23 % de l'apport quotidien recommandé en phosphore. Alors, le phosphore est un élément essentiel à la vie. Une orange pelée, 21 mg par 100 gr de phosphore. 21 mg par 100 gr.

1740 Et, je ne sais pas si vous vous rappelez un petit peu ce qu'on avait mentionné quand on arrive à la fertilisation, quelle quantité de phosphore peut représenter comme ajout une fertilisation rationnelle, à raison de 30 mètres cubes de lisier, on disait à peu près mois d'une demie cuillère à thé par mètre carré. Une cuillère à thé, c'est 5 gr. Alors, le lait, 95 mg par 100 gr. Les oeufs, 148 mg par 100 gr. Alors, c'est une bonne source de phosphore, les oeufs. C'est excellent. Et, le phosphore est essentiel pour le système nerveux, en passant. Et le maïs, 103. Alors, il y a plus de phosphore dans les oeufs que dans le maïs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1750 C'est parce que j'ai eu une pensée folle en me disant que peut-être j'en manque, mais -- c'est-à-dire que, au-delà de la blague, la question qu'il faut savoir au fond, c'est est-ce que c'est dangereux pour les gens? Est-ce qu'il y en a plus dans le porc et est-ce que c'est dangereux pour les gens qui le mangent? La régulation là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1755 Monsieur Poissant.

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1760 Je peux répondre un cours de biochimie 101 niveau secondaire, pour ne pas aller trop loin. C'est à peu près impossible que dans -- en tout cas, moi, je n'ai jamais entendu dire qu'on pouvait s'intoxiquer au phosphore. Il y a une norme pour l'eau potable, c'est vrai, les phosphates, je crois, je ne suis même pas certain. Je n'ai jamais entendu dire qu'on pouvait prendre trop de phosphate.

1765

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est peu probable.

1770

M. LOUIS-MARIE POISSANT :

1775

Peut-être que si on en mange, bon. Juste pour faire un petit peu de biochimie minimale, le phosphore va se ramasser dans les os, en formant les os ou les dents. Il va surtout servir aussi à faire une molécule très importante qui s'appelle l'ATP, l'adésine triphosphate qui sert à transporter l'énergie. Alors, c'est pour ça qu'il y en a dans la viande, parce qu'aussitôt que quelque chose a besoin d'énergie dans le corps humain, ça se promène entre l'adésine diphosphate et l'adésine triphosphate. Oup! Il y a un petit phosphate qui se rajoute et c'est ça qui nous permet de lever le bras, de faire toutes sortes de choses comme ça.

1780

Donc, partout où il va y avoir des muscles, muscle cardiaque, peu importe la sorte de muscle, il va toujours y avoir ce phosphore-là qui est indispensable à la vie, voilà, dans les os. Puis, encore une fois, moi, je n'ai jamais entendu parler qu'il y avait des intoxications aux phosphates, contrairement aux nitrates, par exemple.

1785

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, vous vouliez rajouter quelque chose?

1790

M. DENIS SANFAÇON :

Oui. Tout simplement, de façon générale, c'est ce qu'on vise avec l'alimentation, c'est-à-dire donner le plus près possible du besoin de l'animal, pour une raison fort simple, c'est que dans le cas du phosphore, il rejette l'excédent. Alors, la quantité résiduelle dans l'animal si on veut.

1795

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1800

Donc, le phosphore, c'est bien vraiment pour l'équilibre de l'environnement qu'on cherche à le contrôler parce que si on ne le contrôle pas, il va finir par enrichir le milieu, donc une détérioration des eaux du système lacustre, etc. Sa problématique est vraiment celle-là.

M. DENIS SANFAÇON :

1805 Le contrôle du phosphore, l'objectif -- l'eutrophisation, comme on mentionnait hier, est un phénomène naturel de vieillissement d'un écosystème comme un lac, par exemple, qui se produit à plus ou moins brève échéance et que les activités humaines peuvent contribuer à accélérer. Et, l'idée de diminuer ou de rationaliser ou de gérer correctement les apports de phosphore de toutes origines, c'est de ne pas aller plus vite, en tout cas, pas trop vite par rapport à ce que la nature pourrait faire d'elle-même.

1810

LA PRÉSIDENTE :

1815 J'aimerais ça revenir peut-être juste avec la question de monsieur Patenaude, qu'un citoyen nous posait il y a quelque temps. Il se demandait ce qui arrivait avec les fertilisants qui sont dans le sol, l'hiver? C'est quoi le phénomène qui se produit? Parce que son inquiétude, dans le fond, c'était que au printemps, il y aurait ruissellement si le sol ne les captait pas et ça serait rejeté à l'eau, donc ça amplifierait le problème. Alors, vous pourriez peut-être nous expliquer ce qui se passe.

1820 **M. MARC CLÉMENT :**

On peut penser à trois éléments qui n'auront pas tout à fait les mêmes effets, si on veut, dans le temps. L'azote, qui est un élément qui est habituellement très soluble dans le sol, qui va percoler, on doit s'efforcer, en tout cas, de le mettre le plus près possible des besoins d'une
1825 plante en croissance pour qu'il y ait le moins de perte comme telle.

Par contre, des applications de fumiers peuvent être faites à des périodes où on va se rapprocher de l'automne ou de l'hiver selon qu'on est dans une période, disons, plus froide ou plus chaude, surtout lorsqu'on a des fumiers qui contiennent de faibles quantités d'azote et que
1830 cet azote-là va être immobilisé par des microorganismes qui vont décomposer ou digérer la matière organique du sol. Donc, c'est comme immobilisé, soit dans des corps bactériens, soit dans des plantes vers la fin de la saison. Alors, ça, c'est un petit peu ce qui se produit avec l'azote.

Il y a tout de même rendu à la fin de l'année, la fin de la saison, ce qu'on voit dans la littérature américaine, le *autumn flush* où les quantités résiduelles d'éléments solubles sont
1835 comme balayées, si on veut, avec les grandes quantités de pluie qu'on a à cette période-là de l'année. Mais ça coïncide avec aussi une grande quantité d'eau pour les déplacer.

Au niveau du potassium, qui est tout à fait aussi soluble que l'azote, on va voir un peu les mêmes effets sauf que, contrairement à l'azote, il n'est pas retenu dans la matière organique qui n'aurait pas été décomposée. Donc, il est vraiment comme entièrement disponible,
1840 entièrement soluble. On peut imaginer que même des plantes vivantes, la cellule va se briser sous l'effet du gel et ce qu'il y a à l'intérieur de la cellule est liquide, va laisser aller, si on veut, le potassium qui n'est pas rattaché à aucun tissu, à aucune matière organique à décomposer pour en libérer le potassium.
1845

Donc, ça, c'est peut-être les deux éléments les plus libres, si on veut, de l'équation.

Le phosphore des fumiers est en forte proportion minéral à cause de l'alimentation. Si on fouille un peu dans la littérature, la plus vieille littérature va donner des proportions de phosphore
1850 organique plus élevées, mais ça, c'est dans le temps où l'alimentation des vaches laissait assez à désirer. Aujourd'hui, je pense qu'il n'y a pas d'animaux qui sont carencés en phosphore dans les établissements d'élevage et, en retour, la proportion de phosphore minéral des fumiers est de l'ordre de 60 à 70 %, quelque part autour de ça.
1855

Le phosphore contenu dans les fumiers va être aussi rattaché à de la matière organique, donc va demander une certaine décomposition dans l'autre partie. Et, une application qui serait faite plus tardivement pourrait -- non pas migrer dans le sol, parce que ce n'est pas un élément
1860 qui est très mobile en termes de solubilité, il va rencontrer toutes sortes d'obstacles, de fixations, et c'est un peu au niveau du sol lui-même ce qu'on a à combattre le plus en fertilisation, c'est-à-dire enrichir le sol au moins à un niveau où les plantes peuvent donner un bon rendement. Bon, ça, c'est le premier point.

1865 La partie qui pourrait être en surface qui, elle, serait soluble et pourrait être entraînée au
niveau de l'eau, à ce moment-là, oui, il y a une possibilité à ce moment-là de contamination des
plans d'eau par ces voies-là, les modes de transport, si on veut, autant des particules que des
parties solubles, mais tout dépend de la nature du sol qu'on a en avant de nous. S'il y a de la
végétation, s'il n'y en a pas, si les applications sont faites à des distances raisonnables des
1870 cours d'eau, etc.

Alors, on ne peut pas vraiment généraliser mais, ça, c'est la compréhension des choses.

1875 L'autre élément qui me vient à l'idée et que j'aimerais peut-être compléter
concernant le REA, ça concerne le bilan phosphore. Le bilan phosphore doit nécessairement
être signé par un agronome. Donc, tantôt, on faisait allusion à un plan agroenvironnemental de
fertilisation qui peut être signé par un producteur agricole qui a suivi un cours, mais en aucun
cas le bilan phosphore ne peut être signé par un agriculteur. Donc, il y a un bilan phosphore à
1880 déposer à tous les ans et qui doit être signé par un agronome.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon?

1885

M. DENIS SANFAÇON :

C'est tout simplement pour remercier Marc, mais aussi pour dire que la condition pour le
producteur pour faire un PAEF, c'est d'avoir non seulement suivi le cours mais réussi et, comme
1890 on voyait tantôt, il y a une petite différence entre ceux qui le suivent et ceux qui le réussissent.

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Merci.

1895

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1900 Vous l'avez peut-être mentionné un peu, mais le phosphore dans le sol, qu'il soit
minéral ou qu'il soit en solution, c'est toujours du P_2O_5 ou si on le retrouve sous d'autre forme?
Parce que partout, on fait toujours référence au P_2O_5 . Je suppose que c'est ce qu'on achète de
la Floride habituellement, ça. Mais en termes de ce qui se passe sur le terrain, c'est quoi qu'on
a?

1905

M. MARC CLÉMENT :

1910 Les formes de phosphore qu'on va retrouver dans le sol vont varier des orthophosphates à aller au phosphates insolubles, comme les fluoroapatites. Alors, on passe par une gamme de formes chimiques complexes qui, en tout cas, seraient peut-être trop compliquées à expliquer aujourd'hui. Mais l'ensemble de ces formes-là, l'industrie des engrais minéraux – puis ça, à la fin de 1800 – a adopté une forme, disons, d'expression qui est les *phosphates+ et qui ont été exprimées sous la forme de P_2O_5 .

1915 Donc, tout est converti sous cette forme-là au moment d'analyse, même si on a affaire à des formes, disons, plus ou moins solubles, mais sauf qu'il y a des critères d'extraction qui sont appliqués. Comme pour, par exemple, les garanties au niveau des engrais, ça va être ce qui est soluble à l'acide citrique, selon une certaine concentration, bien sûr, d'acide citrique. Tout est normalisé de ce côté-là. Quand on parle d'engrais organiques, les fumiers, on parle de phosphore total. Alors, là, il n'est pas question de commencer à parler de forme soluble comme telle.

1920

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1925 Et, une autre question, si c'est possible, madame la présidente. J'ai devant moi l'annexe 1 et je ne sais pas si vous pourriez nous aider. Par exemple, si on prend un sol relativement pauvre en phosphore, c'est-à-dire avec une teneur en phosphore de 61 à 90 kilogrammes par hectare, on nous dit, par exemple, avec un rendement de maïs, on peut mettre jusqu'à 130 kilogrammes par hectare. Jusqu'à quel point – supposons cette valeur-là – jusqu'à quel point que l'on enrichit le sol, par rapport à ce qui est exporté avec la plante pour un rendement semblable? Est-ce que c'est possible de répondre ça facilement ou s'il faudrait faire des calculs?

1930

M. MARC CLÉMENT :

1935 On peut donner des ordres de grandeur. Je n'ai pas nécessairement besoin de beaucoup de calculs pour faire ça. Dans le tableau qu'on a devant nous, au départ, on parle de phosphore sous forme de P et non pas de P_2O_5 quand on est dans la colonne de gauche pour les niveaux d'analyse de sol, et c'est un extrait Mehlich qui est dans cette colonne-là, tandis que dans le tableau sous les rendements de culture, on parle de phosphore sous forme de P_2O_5 .

1940 Donc, au départ, on est devant deux éléments.

1945 Pour rendre ça peut-être plus simple, si on avait une culture qui prélevait 30 kilos de phosphore et on en applique 100 – c'est peut-être une image un peu charriée – on aurait 100 kilos de trop à l'hectare dans ce sol-là. Et, en supposant qu'il est très pauvre, avec un niveau d'aluminium élevé, donc une saturation très faible, l'enrichissement pourrait être de l'ordre, pour chaque 10 ou 12 kilos de phosphore en excès, on enrichirait de 1 sur le résultat d'analyse de sol. Donc, ratio 10 ou 12 pour 1.

1950 Tandis que si on se situe dans le haut de l'échelle, on peut se ramasser avec un sol qui a une saturation en haut de 15, avec 500 au niveau de l'analyse de sol, à ce moment-là

l'enrichissement va être, pour chaque 2 kilos de phosphore qu'on va avoir en surplus du prélèvement, on va enrichir de 1 le résultat d'analyse de sol.

1955 C'est à peu près le genre de fourchette. Dans l'ancien règlement, le RRPOA, il y avait une formule de calcul qui utilisait 3.5 comme moyenne d'enrichissement, donc 3.5 à 1 comme calcul forcé pour évaluer le comportement d'enrichissement des sols en phosphore.

1960 Maintenant, chaque sol est différent. On peut avoir des sols qui ont un taux de saturation élevé avec des niveaux moyens en phosphore, qui sont très faibles en aluminium ou en autre élément fixateur, alors que dans d'autres cas, on va avoir des niveaux d'aluminium très élevés et, à ce moment-là, les taux de saturation vont paraître faibles, même pour des mêmes niveaux de phosphore.

1965 C'est ce qui a fait modifier -- disons, les nouvelles grilles de fertilisation qui devraient sortir en janvier vont tenir compte beaucoup plus du taux de saturation avec l'aluminium que du niveau absolu de phosphore.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1970 Merci. C'est un bon début dans le cours 101.

LA PRÉSIDENTE :

1975 Alors, on a un citoyen qui s'est inscrit au registre. Je l'inviterais, s'il vous plaît. Alors, c'est monsieur Denis Charlebois qui est agronome et consultant.

M. DENIS CHARLEBOIS :

1980 Merci de me donner cette occasion-là de pouvoir poser une question à la Commission, aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

1985 Il faudrait parler devant le micro pour que madame vous entende bien et ainsi que les citoyens dans la salle.

M. DENIS CHARLEBOIS :

1990 Merci. Donc, c'est ça, pour me présenter davantage, moi, je suis agronome et consultant dans le domaine de la gestion des territoires agricoles, la mise en application de la loi modifiée sur la protection du territoire des activités agricoles..

1995 Alors, on a pu constater que la région de l'Outaouais, c'est une région où la production porcine est assez marginale, n'est-ce pas? Et donc, est-ce que c'est dû, jusqu'à un certain point, au manque d'entrepreneurship ou aux limitations des ressources de différents ordres, biophysiques ou économiques, pour supporter cette production-là? Je pense que c'est un peu ces deux facteurs-là qui participent peut-être au fait que la production est moins développée ici. On voit, par contre, qu'elle se développe auprès de chez nous, du côté de l'Ontario, avec certains projets qui ont fait la manchette dans la dernière année.

2000 Mon intervention, je voulais poser une question sur l'aspect comme tel de la nature des déjections. Finalement, si on regarde la production porcine dans l'Outaouais, on voyait, hier, que c'est peut-être plus une production à encourager qu'à chercher à enrayer. Mais le modèle de développement, est-ce que ce ne serait pas plus un modèle sur litière, comme ça se pratique d'ailleurs à d'autres endroits, dont un qui est très connu parce que la dame a quand même promu beaucoup son modèle d'exploitation, madame Sarrazin de Saint-Jean-de-Matha X plusieurs doivent la connaître, j'imagine X qui élève les porcs sur litière depuis maintenant plus de 18 ans. Alors, je pense qu'un modèle comme celui-là serait plus adapté à la région de l'Outaouais, parce qu'on favorise une stabilisation des déjections plutôt qu'une gestion d'une matière organique labile, n'est-ce pas?

2010
2015 Alors, ma question, c'est en rapport avec ce qu'on m'a laissé entendre hier même, je vous avoue que je n'ai pas eu le temps, je n'ai pas pris le temps de vérifier cette information-là, que les porcs élevés sur litière nécessiteraient davantage de médication. Je ne sais pas si c'est quelque chose que les gens savent, si effectivement les porcs qui vivent sur litière nécessitent -- parce que le porc, c'est un fouisseur naturel, il va se contaminer davantage?

2020 À ce moment-là, on serait devant un problème un peu insoluble. D'un côté, on n'a pas davantage à développer une production qui pollue l'environnement; d'un autre côté, on ne voudrait pas utiliser davantage d'antibiotiques pour contrer ça.

2025 Est-ce que, bon, devant ce problème-là, ma question, c'est la suivante: si on n'a pas un modèle, ou dans la situation où effectivement les porcs nécessiteraient davantage de médicaments, est-ce que c'est parce qu'il y a moins de résistance? Comme fouisseur naturel, normalement il devrait être capable de résister à ça. S'il y a moins de résistance, est-ce qu'il y a des phénomènes de dégradation génétique qui concourent à ça? C'est une question que j'ai actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

2030

D'accord. Alors, on va demander à monsieur Sanfaçon peut-être d'y apporter des éléments de réponse. Restez là, monsieur, parce que vous avez droit à une autre question aussi, si vous le souhaitez, puis ça va vous permettre de bien interagir avec nous tous.

2035 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2040 Merci, madame la présidente. Vous comprendrez que l'information concernant l'état de santé, comparée entre les élevages sur litière et les élevages sur gestion liquide, il y a très peu de données pour les élevages sur litière. Donc, il faut se référer essentiellement soit à la littérature, soit aux probabilités.

2045 Ce qu'on rapporte effectivement, c'est que les élevages sur litière, c'est des élevages qui sont assez délicats en termes notamment de gestion de l'humidité dans les bâtiments. Donc, ça prend des systèmes de ventilation assez performants et tout ça. C'est certain que s'il y a une déficience de ce côté-là, le risque de maladie respiratoire est plus grand que dans les élevages conventionnels. Et, par conséquent, l'usage de médicaments peut aussi se produire.

2050 Juste une parenthèse. J'en profite pour rappeler qu'ici, au Québec, tous les antibiotiques ne peuvent être obtenus que sur ordonnance d'un médecin vétérinaire, ce qui fait du Québec une province unique en ce sens dans l'ensemble canadien puisque c'est la seule qui a cette obligation, et que le propriétaire doit également détenir toute ordonnance pour tout médicament qu'il a en sa possession. Alors, ça, c'est un aparté. Ça vaut tant pour les élevages
2055 conventionnels que les élevages sur litière.

Autre risque qu'on rapporte associé aux élevages sur litière, c'est la question des salmonelles. Comme je mentionnais, on n'a pas d'étude au Québec spécifique à ça, de mémoire, qui compare les deux. Mais, selon toute vraisemblance, le contact plus étroit entre
2060 l'animal et les matières fécales le met plus à risque au niveau des salmonelles et le met également plus à risque au niveau de certains parasites, de façon générale.

Je ne sais pas si Geneviève a des choses à ajouter?

2065 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous inviterais à venir au micro, madame, s'il vous plaît.

M. DENIS SANFAÇON :

2070

J'inviterais madame Geneviève Rousseau, qui est médecin vétérinaire à la Direction régionale de l'alimentation au MAPAQ.

Mme GENEVIÈVE ROUSSEAU :

2075

Bonjour! Non, je n'ai pas beaucoup plus de données, sauf que je sais que présentement, il y a une étude qui se fait à l'Île-du-Prince-Édouard, qui essaie de comparer justement, de caractériser les risques, mais l'étude n'est pas finalisée. Je n'en sais pas plus.

LA PRÉSIDENTE :

2080

Il n'y en a pas eu d'étude de ce genre ailleurs? C'est la seule qui a été portée à votre attention?

Mme GENEVIÈVE ROUSSEAU :

2085

Je pourrai vérifier, il y a peut-être eu d'autres études. Mais je sais que présentement, en tout cas au Québec, il n'y a pas d'étude exhaustive là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2090

D'accord.

Monsieur Sanfaçon, aviez-vous terminé?

M. DENIS SANFAÇON :

2095

Oui, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2100

Oui? D'accord.

Ça répond à votre question, monsieur Charlebois?

M. DENIS CHARLEBOIS :

2105

Oui, je vous remercie.

LA PRÉSIDENTE :

2110

En avez-vous une autre?

M. DENIS CHARLEBOIS :

Est-ce que j'ai la possibilité de le faire?

2115

LA PRÉSIDENTE :

Bien sûr.

2120

M. DENIS CHARLEBOIS :

Ce serait sur un sujet différent.

LA PRÉSIDENTE :

2125

Vous êtes le seul à vous être risqué au micro, alors...

M. DENIS CHARLEBOIS :

2130

Le risque n'est pas énorme. Ça ne coûte pas très cher.

Je m'interroge un peu, disons, sur les conséquences ou les effets du Règlement sur les exploitations agricoles. Mais sans trop s'attarder au règlement comme tel, je pense qu'il faut quand même saluer l'intention du gouvernement de mieux contrôler la gestion du phosphore, par exemple. Mais je m'interroge, à long terme, sur un peu la durabilité de la production sur le plan aussi de l'acceptabilité sociale et économique de la production. Parce que d'un côté, bien sûr, on veut promouvoir une agriculture économiquement viable, qui, disons, qui limite ses effets sur l'environnement.

2135

2140

Mais je m'interroge actuellement sur le fait qu'on puisse créer des projets, et ça, de façon très conforme au règlement, qui permettraient, par exemple, d'installer une porcherie de grand volume dans une municipalité et d'exporter éventuellement les fumiers, par exemple, dans les territoires voisins, territoires de municipalités voisines qui ne bénéficient pas, par exemple, du bénéfice de taxation municipale qui va avec la construction. Vous comprenez?

2145

Déjà, à l'échelle d'une MRC, on pourrait entrevoir une formule de péréquation régionale pour permettre à ce moment-là que la municipalité qui est réceptrice nette de fumier -- en passant, j'ai vu ce cas-là dans une région où je fais de la consultation actuellement près de Drummondville. Alors qu'on pourrait penser peut-être à une formule de péréquation régionale.

2150

Mais je m'interroge lorsque les fumiers traversent la limite régionale, que ça part d'une MRC puis ça va dans une autre MRC. Alors, je ne sais pas si -- actuellement, le règlement, je pense, dans toutes les bonnes intentions qu'on peut lui prêter, ne prévoit pas de solution à un problème comme celui-là. Est-ce que vous percevez un peu les mêmes choses que moi vis-à-vis de ça?

2155

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Nadeau?

2160

M. JEAN NADEAU :

Merci, madame la présidente. En fait, ce que je pourrais dire à la suite des propos de monsieur Charlebois, c'est de constater effectivement qu'on a vu aussi ailleurs la préoccupation exprimée par certaines municipalités à l'effet qu'elles avaient chez elle les épandages et puis qu'elles n'avaient aucune retombée, en fait, en termes de fiscalité municipale, de ces épandages-là, la porcherie étant située à l'extérieur de leur territoire.

2165

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce n'est pas un phénomène qui est unique. Ça se présente ailleurs.

2170

M. JEAN NADEAU :

Effectivement.

2175

LA PRÉSIDENTE :

Et ça se présente généralement, j'imagine, dans les régions où il n'y a pas de surplus de fumier, ces remarques-là que vous avez, ou...

2180

M. JEAN NADEAU :

En tout cas, moi, je sais que notamment à Sainte-Croix-de-Lotbinière, ça a été vécu, le cas en question. Ça peut peut-être se produire aussi si une ferme peut-être est située à la limite ou près d'une autre municipalité, puis peut-être que les terres de l'agriculteur peuvent être dans deux municipalités. C'est des choses -- je sais que dans la région de Rimouski aussi, il y a eu ce genre de problème.

2185

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que c'est un élément que vous aviez lorsque, j'imagine, vous avez été consultés comme Ministère, lorsque le règlement a été soumis à l'approbation gouvernementale, est-ce que c'est un élément que vous aviez vu poindre à l'horizon?

2195

M. JEAN NADEAU :

Non, ce n'est pas un élément sur lequel on est intervenus, non.

2200 **LA PRÉSIDENTE :**

Pas du tout, comme ministère.

2205 **M. JEAN NADEAU :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

2210 Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2215 Est-ce qu'on pourrait dire que le phénomène très réel qui nous a été souligné, au fond, n'est peut-être pas spécifique à l'agriculture.

Si, par exemple, un site d'enfouissement est situé dans une municipalité et enfouit les déchets d'une autre municipalité qui sont produits par les citoyens qui paient leurs taxes dans la première municipalité, mais il y a le même phénomène.

2220

Alors, est-ce qu'il serait correct d'interpréter que c'est un phénomène assez généralisé chaque fois qu'on dispose de déchets d'effluents, de déjections dans un endroit autre que l'endroit où l'activité économique ou l'activité qui les a générés est localisé différemment.

2225 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Nadeau.

2230 **M. JEAN NADEAU :**

Merci, madame la présidente. Bien, effectivement, je pense qu'on peut faire aussi le même genre de rapprochement. Par ailleurs, je sais qu'il y a des municipalités aussi, relativement au cas que vous mentionnez, se plaignent aussi, bon, de la détérioration souvent du réseau routier dont elles ont la responsabilité, qu'elles doivent entretenir dû au fait, bon, bien, du camionnage ou des choses du genre. Mais c'est ce que je peux dire là-dessus, je ne m'avancerai pas plus.

2235 **LA PRÉSIDENTE :**

2240 Ça va, monsieur?

M. DENIS CHARLEBOIS :

Oui. Je vous remercie.

2245

LA PRÉSIDENTE :

Auriez-vous une autre question, par hasard? Vous êtes chanceux!

2250

M. DENIS CHARLEBOIS :

Je vais faire rire de moi juste une fois. Oui, j'en aurais une autre.

LA PRÉSIDENTE :

2255

Allez-y.

M. DENIS CHARLEBOIS :

2260

Qui serait en partie une réponse à ma propre question. Évidemment, c'est sûr que tout à l'heure, quand je mentionnais l'avantage fiscal, évidemment c'est la construction. Les constructions de bâtiments participent à l'augmentation des valeurs immobilières. Donc, à ce moment-là, c'est un bien qui est taxable par les municipalités. Mais en quelque sorte, l'augmentation de la valeur des terres, ça aussi, c'est taxable par les municipalités, comme vous le savez bien. C'est même compensable par le gouvernement.

2265

Je m'interroge un peu actuellement sur le fait de voir augmenter la valeur des terres dû à une certaine lutte qui se fait pour obtenir des terres pour l'épandage de purin. Ce n'est pas dans la région ici que ça se passe, n'est-ce pas? Ici, c'est d'autres phénomènes qu'on vit. Mais comme dans le Centre-du-Québec, par exemple, c'est un phénomène qui se produit davantage.

2270

Et quand on observe que cette valeur-là devient à un moment donné au-delà de la valeur que la culture peut rentabiliser, comme par exemple si on analyse que la culture de maïs peut rentabiliser tant de valeur à l'hectare et que la valeur des terres actualisée, si on regarde le revenu actualisé, est en deçà de la valeur actuelle du marché des terres, la différence entre les deux, est-ce que ça ne correspond pas à une forme de plus value d'enfouissement, si on veut?

2275

Je vais simplement me permettre de reprendre à mon compte les termes de monsieur Dumais tout à l'heure, est-ce qu'on n'a pas là un phénomène d'enfouissement d'une ressource? On cherche un territoire pour disposer des déchets et on est prêt à payer le prix, comme ça se produit d'ailleurs pour les déchets. On a beau parler d'éléments fertilisants là.

2280

LA PRÉSIDENTE :

2285

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

Je vous avoue que j'étais un peu distrait.

2290

LA PRÉSIDENTE :

En fait, c'était en rapport avec justement le fait que les terres agricoles, en tout cas, il semblerait que le prix des terres agricoles s'accroisse dû au fait où on est de plus en plus à la recherche de ces terres pour épandre les surplus de fumier.

2295

Vous pourriez peut-être poursuivre le raisonnement.

M. DENIS CHARLEBOIS :

2300

Écoutez, est-ce qu'on n'est pas devant le phénomène, lorsque la valeur des terres excède ce que la culture peut rentabiliser, même avec l'assurance-stabilisation, lorsque la valeur des terres excède la rentabilité de la culture, est-ce qu'on n'est pas devant un phénomène de *dompage* ni plus ni moins, le phénomène qu'on cherche une place pour aller *domper* du fumier, un déchet.

2305

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, d'abord, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'on est rendu à cette situation-là, d'une part.

2310

M. DENIS CHARLEBOIS :

Pas dans l'Outaouais.

2315

M. DENIS SANFAÇON :

D'autre part, l'augmentation du prix des terres est un phénomène qui a été constant depuis fort longtemps, qui peut être plus marqué dernièrement, mais ce n'est pas un phénomène nouveau. Et on n'a pas d'analyse, je pense, qui pointe spécifiquement comme cause la réglementation environnementale. Par ailleurs...

2320

Je ne sais pas, je n'ai pas d'autres informations. Je ne sais pas si du côté de La Financière, il y a des informations à cet effet?

2325

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robitaille.

2330

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Oui, madame la présidente. On n'a pas nécessairement d'analyses ou d'éléments qui nous permettent de confirmer ou de ne pas confirmer les propos de notre citoyen.

2335 Nous, dans l'analyse de nos dossiers, quand un producteur ou une productrice nous demande de financer l'achat d'une terre d'agrandissement, c'est en fonction de sa capacité financière de réaliser cet investissement-là et d'assurer, toujours avec cet investissement-là, la pérennité de l'entreprise. On n'a pas à s'immiscer dans le contexte de négociation de prix, ça demeure la responsabilité de l'agriculteur ou de l'agricultrice qui négocie en fonction de ses
2340 besoins. Et je ne serais pas en mesure d'émettre une opinion sur les propos de notre participant.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2345

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

La question du prix des terres est une question qui revient très souvent devant nous et je pense qui va revenir encore. C'est une question extrêmement complexe.

2350

C'est bien sûr qu'on peut identifier des facteurs et dire que, par exemple la venue du règlement basé sur le phosphore, qui fait qu'on a besoin de plus de terres pour épandre le lisier qu'il existait auparavant, a immédiatement, c'est sûr, un effet sur la demande des terres agricoles. Mais il y a énormément d'autres facteurs également qui peuvent influencer beaucoup, peu, allant jusqu'à...
2355

Par exemple, un phénomène qu'on retrouve dans le domaine immobilier à l'heure actuelle, les agents immobiliers disent que le déclin ou la confiance réduite des investisseurs vis-à-vis le marché boursier a un impact sur le marché immobilier. Plus de gens veulent investir dans la pierre, dans l'immeuble pour aller chercher plus de sécurité. Or, la terre agricole, là aussi, représente un élément de sécurité.
2360

Et comme vous l'avez bien dit, je pense, vous avez dit: *Nous, nos calculs, on les fonde sur le rendement que peut générer une terre agricole en exploitation pour dire: en principe, on est sûr que si on paie ça, le rendement va le justifier.+ Par contre, vous dites: *On n'intervient pas dans la négociation privée. Si l'individu qui l'achète, lui, décide qu'il est prêt à mettre plus là-dedans, c'est son affaire et on n'interviendra pas.+
2365

Donc, est-ce que, un peu comme de la même manière dans un immeuble dans une ville, à l'heure actuelle, souvent si on prend le prix de l'immeuble et le rendement du loyer, spécialement si c'est un immeuble nouveau qui est construit, ce n'est pas évident que les loyers justifient le prix de l'immeuble, et c'est une des raisons de la crise du logement probablement,
2370

mais quand même des gens investissent dans l'immeuble en disant: *la valeur de l'immeuble pourra augmenter.+

2375

Donc, est-ce que au-delà un peu de la même manière qu'une action boursière rapporte des dividendes courantes, et il y a éventuellement une appréciation, or, vous qui êtes dans ce domaine-là du financement des terres agricoles, est-ce que vous percevez et vous pensez que c'est un facteur explicatif partiel de l'évolution du prix des terres agricoles? Que non seulement, bon, les terres agricoles peuvent être convoitées pour épandre du lisier, peuvent être convoitées pour les revenus qu'elles peuvent générer, peuvent aussi être convoitées comme un lieu de placer des fonds.

2380

Et compte tenu que depuis très longtemps le prix des terres a été continuellement en augmentation et, contrairement à la Bourse, je pense qu'il n'a pas diminué souvent, pensez-vous qu'il y a une composante aussi qu'on investit dans la terre tout simplement parce que c'est un bon placement du point de vue de l'appréciation de la valeur de la terre à moyen et à long termes.

2385

2390

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Je pense que vous avez énuméré plusieurs facteurs qui peuvent motiver quelqu'un d'investir dans l'immobilier. Probablement qu'il y a de ces facteurs-là qui sont pris en considération par les producteurs et productrices agricoles.

2395

Cependant, nous, dans l'analyse d'un projet ou dans l'analyse d'un projet d'investissement, quel qu'il soit, que ce soit l'achat d'une terre d'agrandissement ou la construction d'un bâtiment ou de tout autre, ce qui est pris en considération, c'est l'aspect capacité de payer ou la rentabilité globale de l'entreprise.

2400

On pourrait utiliser la même expression avec le quota laitier où, aujourd'hui, avec les prix où il se transige, on se dit: le délai de récupération de cet investissement-là X on se pose des questions X est-ce que c'est un investissement qui est intéressant à faire? Ça demeure le choix des producteurs ou des productrices de le faire.

2405

Mais nous, l'analyse ou notre décision ou notre recommandation face à notre client, c'est sur la base de sa capacité globale d'assumer l'investissement ou de réaliser l'investissement et d'assumer la charge financière additionnelle que ça génère dans le cadre de ses opérations normales.

2410

S'il réalise ce projet-là sur une base spéculative, nous, on ne tient pas compte de cet aspect de gain potentiel, de valeur de l'actif pour dire: *Oui, on va te faire un financement même si ta capacité de remboursement n'est pas là, parce que si toutefois ça n'arrive pas, bien, on va la revendre puis on va récupérer le capital.+ Ce n'est pas notre approche quant à l'analyse d'un projet de cette nature-là.

2415

LA PRÉSIDENTE :

2420 Est-ce que ça veut dire que si un agriculteur va vous voir et vraiment il a négocié un prix trop élevé sur sa terre, vous ne lui prêterez pas? C'est-à-dire que le montant admissible au prêt va être selon l'évaluation que vous pouvez faire de cette terre?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2425 Non, on ne fera pas d'évaluation de l'immeuble.

LA PRÉSIDENTE :

2430 Non, pas du tout?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2435 On va plutôt évaluer sa capacité de le payer, de payer la terre. Évidemment, à ce moment-là, pour pouvoir dire à notre client: *Écoute, tu paies trop cher+ ou *Vous payez trop cher votre terre+, il faudrait à ce moment-là être des évaluateurs agréés, qui ont le droit d'émettre une opinion sur la valeur d'un immeuble, ce qui n'est pas le cas chez nous.

2440 Nous, l'analyse qu'on fait, c'est sur la rentabilité du projet. Alors, souvent, c'est que, nous, c'est évident que quand on va faire le calcul et si on dit: *Écoutez, monsieur ou madame, votre projet d'investissement met la santé financière de votre entreprise en péril parce que vous payez trop cher, bien, à ce moment-là, soit que vous ayez une mise de fonds additionnelle ou encore que vous renégociez votre prix+, mais nous, on n'a pas à intervenir dans la négociation du marché. C'est vraiment sur la capacité à long terme pour l'entreprise de supporter ce nouvel investissement-là.

2445

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2450 Peut-être une toute petite sous-question. Vous nous expliquez très bien les critères qui motivent, vous, l'octroi de la garantie que vous donnez sur des transactions. Ça, c'est une chose.

2455 Nous, par contre, la Commission et les citoyens, on cherche à comprendre qu'est-ce qui fait que le prix des terres augmente rapidement comme il augmente à l'heure actuelle. Et certains disent: *Tout ça, ça résulte de la production porcine qui fait monter le prix des terres pour l'épandage.+ D'autres pensent qu'il y a possiblement une partie de l'explication qui provient de là, mais peut-être aussi plusieurs autres éléments aussi qui pourraient l'influencer.

2460 Alors, est-ce que vous admettez que vos critères financiers pour prendre vos décisions de financer un projet, c'est une chose, et l'analyse de l'évolution du prix des terres et des raisons qui l'expliquent est pas mal plus complexe que vos critères d'analyse de dossier à vous. Alors, pensez-vous qu'il est légitime de faire cette distinction-là entre vos critères et l'ensemble des facteurs qui peuvent expliquer l'évolution du prix des terres?

2465 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

Effectivement, ce qu'on observe -- et je vous donnais en référence une étude faite par Financement agricole Canada qui dit que, au Québec, le prix des terres a augmenté en moyenne de 11 %. Donc, c'est dans l'ensemble des régions du Québec et dans le cadre de nos opérations, activités courantes, il y a des fermes laitières qui prennent de l'expansion, qui ont des besoins de terre additionnelle pour réaliser leur développement.

2475 Il y a des entreprises bovines -- on était en Abitibi-Témiscamingue cette semaine, et pour être originaire de cette région-là, et j'ai discuté avec mes collègues qui sont conseillers là-bas, et on observe une augmentation du prix des terres. C'est du développement en production bovine qui justifie dans certains milieux que le prix des terres est à la hausse.

2480 Donc, c'est l'ensemble du développement de la production agricole. Je pense qu'on ne peut pas attribuer exclusivement à la production porcine le phénomène de la hausse du prix des terres. Mais je ne suis pas un spécialiste, je n'ai pas fait d'analyse et on n'a pas fait d'analyse du marché immobilier. Et qui achète les terres et pourquoi, bien, ce serait une enquête qui serait sûrement très intéressante à faire. Mais on observe des croissances de taille d'entreprises en production laitière et dans toutes les productions, et je pense que c'est la conjoncture de tout ça qui crée une pression sur le prix des sols agricoles, et un peu partout au Québec, à ce qu'on peut observer.

2485

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

2490 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, je sais que monsieur veut parler, là, mais je rappelle une interprétation qui a été avancée dans l'audience et, évidemment, on s'est empressé de la nier, c'est que certains pensent qu'il y a un processus de blanchiment d'argent. Alors, dans les interprétations populaires, il faut savoir que cela reste dans l'horizon.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Et ce n'est généralement pas des gens qui ont besoin de financement.

2500

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous n'avez pas à les conseiller.

2505

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

Un élément peut-être qui n'a pas été abordé, mais qui peut-être peut être envisagé comme une partie de l'explication. Il y a une demande croissante en termes de marché alimentaire, et il y a une limite aux terres pour réaliser cette offre-là, qui est disponible. Avec un territoire agricole qui n'est pas extensible, mais en même temps une demande de marché d'aliments qui, elle, peut être en croissance dans certaines productions, évidemment ça peut être une partie du phénomène aussi.

2515

Deuxièmement, tantôt, j'ai parlé un petit peu des questions sanitaires en regard des élevages sur litière versus les élevages sur lisier. Je ne veux pas laisser sous impression qu'un élevage sur litière ne peut pas se faire de façon sanitaire. Il peut y avoir autant de variabilités, peu importe le mode de gestion. On a des producteurs qui ont d'excellentes régies et qui, dans un mode de gestion comme dans l'autre, obtiennent d'excellents résultats, que ce soit au niveau de la présence de salmonelle ou autres. Il y a cependant des risques différents.

2520

Et troisièmement, j'ai entendu le terme *dumping* de fumier. Il ne faut pas oublier que même s'il y a du fumier qui est épandu sur de nouvelles terres, ce sera toujours avec un plan agroenvironnemental de fertilisation et en lien avec les besoins d'une culture. Merci.

2525

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci.

2530

Merci, monsieur Charlebois, pour votre participation.

M. DENIS CHARLEBOIS :

Merci.

2535

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, je demanderais à monsieur Dumas, qui a déposé à la Commission les documents sur les cyanobactéries dont il était question hier, s'il pourrait les commenter quelque peu.

2540

M. RÉJEAN DUMAS :

Merci, madame la présidente. Au cours de l'audience qui a eu lieu à Ville-Marie et celle d'hier, ici même, il y a eu plusieurs questions, soit du public ou de la Commission, au sujet des cyanobactéries.

2545

Hier, on a porté à votre connaissance l'existence d'un rapport qui a été produit par le Centre hospitalier de l'Université Laval et l'Institut national de la recherche en santé, et vous m'aviez demandé de pouvoir mettre la main sur une copie de ce rapport-là pour le déposer à la Commission. Malheureusement, il n'y avait pas de copie de ce rapport au centre de documentation, ici à la Direction régionale. Par contre, je me suis fait faxer des extraits de ce rapport-là, qui a 140 pages, et j'en ai remis une copie à une des analystes.

2550

Je pourrais brièvement faire état du contenu de ce rapport-là et d'autres rapports qu'il y avait ici, à la Direction régionale. Maintenant, comprenez-moi que je suis biologiste de la faune et qu'en matière de cyanobactéries, ça dépasse mon champ de compétence. Et mon garçon de sept ans, en deuxième année, apprend à lire des textes et en faire état, alors je pense que je devrais être capable de faire ça.

2555

2560

D'abord, le rapport qui a été rédigé par messieurs Chevalier, Pilote et Leclerc, le rapport qu'on a mentionné hier, un des éléments -- d'abord, c'est un excellent document dans l'introduction qui explique que sont les cyanobactéries. Il y avait aussi des questions sur les méthodes de détection, donc les méthodes sont expliquées là. Un des éléments importants, c'est que le rapport met en relation la production de maïs, les concentrations de phosphore et la production de cyanobactéries. Et vous allez retrouver dans ce rapport-là ces éléments.

2565

Il y a aussi trois autres rapports que j'ai pu consulter. Il y a une publication scientifique qui a été faite par John Downing et des collègues. C'est une coïncidence, mais c'est un de mes

2570 anciens professeurs d'université. Il a établi un modèle prédictif des explosions de cyanobactéries et les a reliées au phosphore total.

2575 C'est revenu à plusieurs moments la question, c'est monsieur Beauchamp, vous vous questionniez sur la relation entre le phosphore et la présence de cyanobactéries. Bien, ce rapport-là va une coche plus loin et établit un modèle de probabilité ou de risque dans ce cas-ci que les cyanobactéries deviennent dominantes dans l'environnement en relation avec les concentrations de phosphore total.

2580 Il y a également un bulletin, un document vulgarisé, un bulletin d'information en santé environnementale, qui est également un bon document de vulgarisation sur ce que sont les cyanobactéries, les mécanismes par lesquels elles rejettent les toxines. Et dans ça, vous allez retrouver une description des risques associés au traitement de l'eau, en fait, de la faiblesse des méthodes actuellement disponibles pour pouvoir éliminer les toxines de l'eau potable.

2585 Et en tout dernier lieu, ce qui peut nous intéresser davantage, pas que le reste ce n'est pas intéressant, mais du point de vue de la faune, un rapport qui a été produit en 96. Et je comprends que les mêmes auteurs ont continué leur travail jusqu'à tout récemment. Donc, par Brian Kotak et des collègues, qui décrit comment est-ce que les toxines sont transmises à travers la chaîne alimentaire à partir de leurs émissions par les bactéries, en passant par les algues, donc le phytoplancton, le zooplancton et allant jusqu'au poisson.

2590 Ces auteurs-là n'ont pas, dans ce rapport-là, démontré la contamination ou la transmission des toxines de la cyanobactérie à aller jusqu'au poisson mais, par contre, ils font état d'autres recherches et de mortalités qui ont eu lieu particulièrement chez le saumon Atlantique, qui ont été causées par la production de ces toxines-là.

Donc, c'est un sommaire de ce que j'ai pu trouver, que j'ai remis à votre analyste.

LA PRÉSIDENTE :

2600 Alors, je vous remercie beaucoup, monsieur Dumas.

Donc, ceci met fin à cette deuxième séance publique tenue à Gatineau. Nous ajournons les travaux.

2605 Oui, monsieur Robitaille?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2610 C'est juste pour mentionner à la Commission qu'on a déposé, en début d'après-midi, un document qui fait état des superficies assurées à l'assurance-stabilisation maïs-grain pour l'ensemble des régions administratives du Québec et ce, pour les cinq dernières années, suite à la question qui avait été posée à Ville-Marie au début de semaine, et à titre d'élément d'information pour permettre à la Commission d'aller plus loin s'il y avait des préoccupations qui en découlent.

2615

LA PRÉSIDENTE :

2620 D'accord. Je vous remercie. Est-ce qu'il y en a d'autres qui ont des documents à déposer? Non, ça va?

Vous avez autre chose, monsieur Robitaille?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2625

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2630

Allons-y.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2635 C'est juste pour préciser que les données de 2001 et 2002 sont des données provisoires. Parce que le programme d'assurance-stabilisation, le paiement final, les calculs finaux de 2001 vont se faire uniquement en janvier 2003, et c'est pour ça que les données sont à titre provisoire.

LA PRÉSIDENTE :

2640 D'accord. Mais peut-être que le jour où vous aurez les données définitives, vous pourrez nous les transmettre? D'accord.

2645

Alors, donc, je tiens à remercier tous les participants à ces séances publiques, particulièrement les représentants de la région qui se sont prêtés à l'exercice. Merci beaucoup de votre présence. Et la Commission donc ajourne cet après-midi. Nous reprenons la semaine prochaine, lundi soir, à Carleton en Gaspésie.

2650

Et nous vous informerons ultérieurement de la deuxième partie de l'audience publique qui est le moment où il est permis à la population de venir exprimer son opinion devant la Commission. La Commission pourra, soit par l'entremise de communiqué, de son site Internet

ou d'un feuillet d'information, vous donner les coordonnées de ces séances où on recueillera votre opinion.

2655 Alors, je salue tout le monde. Je vous souhaite une bonne fin de semaine à ceux qui seront de retour avec nous la semaine prochaine, et au plaisir de vous revoir.

2660 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

2665

LISE MAISONNEUVE, s.o.